



Procès Verbal Assemblée Générale

13 juin 2019

18h09 Mot d'accueil du président

« Mesdames, Messieurs, Bonsoir,

Je déclare cette assemblée générale ouverte. Il est 18h09. Un enregistreur audio est mis en route pour établir le procès-verbal de cette Assemblée Générale.

En préambule, je signale que le point 8 de l'ordre du jour de notre Assemblée Générale initialement formulé :

- **Ratification de la cooptation de Madame Annabel TURNEL**
Est ainsi modifié
- **Ratification de la cooptation de Madame Annabel TURNEL et du Docteur Michel TARDY**
Il s'agit d'une modification mineure.

Je remercie les personnalités présentes à cette assemblée :

- Mme Anne-Françoise VIALON qui représente la Mairie de Saint Etienne.

Les personnalités suivantes non présentes à cette assemblée sont également remerciées :

- M. Marcel LEROUX, Président de l'UDAF, association dont nous sommes très proches.
- M. Jordan DA SILVA, Maire de Villars.

De nombreuses personnalités se sont excusées, notamment :

- M. Evence RICHARD, Préfet de la Loire
- M. Georges ZIEGLER, Président du Département de la Loire
- Mme Annick BRUNEL, Vice-présidente du Conseil départemental
- M. Yves NICOLIN, Maire de Roanne
- Et bien d'autres personnes encore

Je suis heureux de vous retrouver toutes et tous : personnes accueillies dans notre association, parents, aidants, bénévoles, professionnels pour cette Assemblée Générale 2019.

Lors de chaque Assemblée Générale, il est commun que le Président débute son discours introductif par l'annonce de nombreux événements à caractère positif tels que : ouvertures d'établissements, créations de places, mise en place de projets, etc.... Il y en a eu, et autant que d'habitude, mais on se souviendra aussi de l'année 2018 comme étant celle où l'Adapei de la Loire a tremblé sur ses bases.

Lors de l'Assemblée Générale du 07-06-2018, je me rappelle avoir promis un débat sur ce sujet en fin de séance et j'ai été pris de court quand, après le vote, les adhérents se sont dirigés vers la salle de restauration dressée à côté des bureaux de vote. Contrairement à ce que m'a reproché avec véhémence un adhérent, ce n'était point par calcul mais par inexpérience, n'étant élu que depuis le 04-04-2018.

Face à un problème de ce type, comment rendre compte à l'Assemblée Générale sans retomber dans un conflit de personnes qui, inévitablement, demanderont la parole, se répondront, et ainsi de suite ? Nous pourrions le faire de manière exhaustive, nominative, et nous disposons à cet effet d'un registre d'événements qui dépasse les 100 pages. A contrario, il serait inimaginable de passer sous silence une période qui a été vécue par le Conseil d'Administration et l'équipe de direction comme un ébranlement. J'ai choisi une voie intermédiaire : brosse un tableau rapide, non nominatif, sans prétendre à l'exhaustivité, mais sans donner la parole aux acteurs en fin de discours. Nous pourrions y passer des heures et ce n'est pas le but.

Il est exact que nous avons rencontré des problèmes en 2018. Pourtant l'Association fonctionnait bien depuis plus de quinze ans. Elle était, **et elle est toujours**, reconnue comme efficiente par les financeurs. Les résultats étaient constants depuis plusieurs années permettant de lancer des projets quelquefois financés sur fonds propres.

C'est dans ce contexte somme toute flatteur qu'un différend est apparu entre gouvernance et dirigeance. Ce différend semble relativement ancien en ce sens qu'il était déjà présent mi 2017. Il s'est lentement envenimé au fil des mois pour finalement éclater au grand jour lors du Conseil d'Administration du 18-01-2018. Vous avez peut-être été surpris de voir des administrateurs distribuer des tracts lors de l'Assemblée Générale du 07-06-2018. C'était une manifestation de ce différend.

Voyons les choses en face : La question qui s'est posée en 2018, c'est celle du pouvoir.

Qui l'exerce et comment ?

C'est un vrai sujet mais qui a débouché sur des problèmes de personnes. On pourrait donner des détails à n'en plus finir et y passer des heures. Ce n'est pas le but.

Je disais donc que la question qui s'est posée est celle du pouvoir. **Qui l'exerce et comment ?** Face à une association qui tanguait, nous nous sommes référés à nos textes fondateurs : statuts, règlement intérieur et charte des administrateurs. Nous les avons appliqués, sans états d'âmes, mais nous avons évité l'impasse et la paralysie.

Vous vous rappelez que nous avons célébré les soixante ans de l'Adapei de la Loire en 2017. Les dirigeants souhaitaient célébrer nos fondateurs et tous les bénévoles qui nous ont précédés. Ils avaient raison ! J'ai apprécié d'avoir à ma disposition un socle statutaire solide sur lequel je me suis beaucoup appuyé en 2018.

- D'abord, rappelons que notre charte des administrateurs de 2010 mentionne qu'Administrateurs et professionnels doivent collaborer dans un climat d'estime et de respect réciproque. Début 2018, la charte était ignorée.

- Ensuite, rappelons que notre règlement intérieur mentionne que, seul le Directeur Général a autorité sur le personnel. Je me suis inspiré de ce principe pour le programme que j'ai présenté lors de l'élection à la Présidence : Le Président préside et ne dirige pas. C'est le directeur qui dirige. Cela ne signifie pas que les professionnels ont la bride sur le cou. Cela signifie qu'administrateurs et professionnels travaillent dans des registres différents, chacun dans son rôle. Administrateurs et professionnels se retrouvent dans des instances telles que les commissions, le Conseil d'Administration, le Conseil de Direction, le Bureau Exécutif. Ils doivent toujours le faire dans un climat d'estime et de respect réciproque.

- Enfin, rappelons que la confiance mutuelle entre administrateurs est nécessaire. Elle n'est pas suffisante mais elle est absolument nécessaire.

Les événements du premier trimestre 2018 ont brutalement transformé le vieux différend entre gouvernance et dirigeance en un problème gouvernance/gouvernance, c'est-à-dire purement entre administrateurs. Non seulement, les cadres n'étaient plus concernés mais ils savaient qu'ils étaient protégés. Coté inconvénients, les séances du Conseil d'Administration ont été houleuses en 2018. Coté avantages, les cadres de direction ont pu travailler normalement et l'accueil des personnes handicapées n'a pas eu à en souffrir.

Ces inconvénients auraient normalement dû être solutionnés par les votes de l'Assemblée Générale du 07-06-2018 puis l'élection du Président du 14-06-2018. Il n'en a rien été, il en est ressorti des tensions dont on ne voyait pas le terme. Cela ne pouvait pas durer et c'est dans ces circonstances que le Conseil d'Administration a exclu deux membres actifs, également administrateurs, le 10-01-2019. Ces deux personnes étaient les acteurs du Conseil d'Administration du 18-01-2018.

Depuis cet acte fort, les séances du Conseil d'Administration sont moins compliquées. Pour autant, nous ne sommes pas revenus au climat consensuel qui prévalait les années précédentes. Je dis souvent que nous étions malades en 2018 et que nous sommes désormais convalescents. Il est clair que la guérison complète reste à venir.

Sachez que nous avons toujours tenus informés, de façon active, l'Agence Régionale de Santé, la Présidence du Conseil Départemental et Monsieur le Préfet. Cette politique de transparence a incontestablement été appréciée par les autorités.

Voilà... Je crois avoir brossé un tableau rapide sans blesser personne...

Evoquons maintenant le futur...

Coté professionnels, sachez que Monsieur CORTOT, notre Directeur Général depuis 2003, nous quittera fin juin 2019. Il sera remplacé à la Direction Générale par Monsieur FABIANI, ici présent.

- Il est incontestable que notre Association ne serait pas ce qu'elle est sans Monsieur CORTOT. Le Conseil d'Administration lui a témoigné sa reconnaissance lors de la séance du 02-05-2019. Je vous demande d'applaudir Monsieur CORTOT dont c'est la dernière Assemblée Générale en tant que Directeur Général.
- Monsieur FABIANI nous vient du Pas de Calais où il dirigeait les PEP62. Il vous dira quelques mots juste après mon discours introductif.
- Enfin, sachez que Madame Christine CHANGEA nous a quittés fin mai 2019 pour rejoindre sa famille près de Toulon. Elle sera remplacée début septembre par Monsieur BERTHOLET, ici présent.

Coté gouvernance, c'est-à-dire Conseil d'Administration, je rappelle que, lors de l'Assemblée Générale de 2018, nous avons accueilli Madame Isabelle CAUVIN, 38 ans, au sein du Conseil d'Administration. Lors de la séance du 14-06-2018, j'ai été élu Président et j'ai proposé à Isabelle de rejoindre le Bureau Exécutif. Cela faisait vingt ans que j'entendais la même ritournelle au Conseil : « Il nous faut des jeunes ». Non seulement, Isabelle est au Conseil mais elle est membre du Bureau Exécutif. Voilà un signal clair en direction des jeunes familles. Plus récemment, nous avons coopté Madame Annabel TURNEL. Ces recrutements d'administratrices vont dans le sens d'une parité effective ainsi que dans le sens d'un rajeunissement du Conseil. Ces démarches seront poursuivies.

Ensuite, sachez que nous allons entrer dans une période où nous devons bâtir le futur Projet Associatif. L'actuel projet Associatif « Ecouter et Agir » est loin d'être obsolète mais il a un terme, 2020, et nous devons l'actualiser.

Ensuite, il nous faudra trouver les solutions pour que le problème rencontré en 2018, et qui nous a fait perdre un an, ne puisse plus se reproduire. Un pas a été fait en ce sens avec la demande de production de CV pour les candidats administrateurs. C'est nécessaire mais insuffisant.

Ensuite, nous devons décider de la nature des relations futures entre l'UNAPEI et l'Adapei de la Loire. L'Union Nationale à laquelle nous sommes affiliés évolue et repose, sous une forme apaisée, le débat sur le pouvoir : **Qui l'exerce et comment ?** Autrement dit, souhaitons-nous, demain, continuer sous la forme actuelle, que nous connaissons depuis plus de soixante ans, ou devenir un élément intégré au sein d'une organisation avec pour conséquence ultime de s'appeler l'Unapei42 ? C'est un vrai sujet et il me semble que le projet associatif est le cadre adéquat pour en débattre.

Enfin, toujours concernant l'UNAPEI, sachez que le congrès annuel a eu lieu fin mai à Lyon. Au nom du Conseil d'Administration, je remercie chaleureusement :

- Les équipes de l'atelier de céramique de la MAPHA qui ont commercialisé leurs productions pendant plusieurs jours.
- Les travailleurs des Ateliers du Gier qui ont commercialisé au congrès leur bière nommée *La Métallo* qui a eu beaucoup de succès.
- L'équipe de restauration animée par Renaud qui a régalié la centaine de congressistes venue de tous les coins de France le 23 Mai aux Ateliers du Gier, ainsi que l'encadrement qui n'a pas ménagé ses efforts pendant trois jours. Ce sont les mêmes personnes qui fournissent la collation de fin de séance aujourd'hui.
- Les Administrateurs et bénévoles de l'Adapei de la Loire dont Yves COMETTI, Josie VERMOREL, Pierre CORNILLON et Elisabeth JEAN-PIERRE qui ont aidé à l'organisation.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne Assemblée Générale et je vous remercie de votre attention. Je cède la parole à Messieurs CORTOT & FABIANI qui vont vous dire quelques mots. »

18h24 Discours des personnalités présentes

Intervention de M. Rolland CORTOT

« M. Le Président, Mesdames, Messieurs, Chers Amis,
Je souhaiterais revenir sur les près de 17 ans passés ici, avec vous au contact des professionnels, de vos enfants, des parents, etc.

Je voudrais simplement adresser quelques remerciements : des remerciements d'abord aux enfants et aux adultes que nous accompagnons parce qu'ils sont extraordinaires et qu'ils nous font vivre de rares émotions.

Je voudrais remercier également les parents. Parce que les parents, eux, sont des gens ordinaires et qu'ils ne mènent pas une vie ordinaire.

Et ce que nous avons beaucoup à apprendre de leur humilité et de leur force. Et je voudrais aussi remercier les professionnels pour leur constance, leur motivation et leur implication auprès de tous les publics qui nous sont confiés. Je ne veux pas oublier bien sûr les collaborateurs directs de la Direction Générale et je les remercie pour leur agilité, leur réactivité dans tous les challenges que nous avons à relever chaque jour au sein du siège.

Et puis exprimer mes meilleurs souvenirs à l'égard de deux présidents : Mme REGNY et M. ROBERT. A tous, j'adresse une vive reconnaissance et un grand merci.

Et je souhaite, pour terminer, une bonne dose d'encouragements à mon successeur : Olivier FABIANI qui va prendre la parole maintenant. »

Intervention de M. Olivier FABIANI

« Bonjour à tous,

Juste pour me présenter très rapidement : j'ai une expérience professionnelle dans la vie sociale principalement, en démarrant dans la formation professionnelle puis dans l'insertion par l'activité économique, la protection de l'enfance et le handicap. Et effectivement, j'ai été depuis 6 ans, Directeur Général des Pupilles de l'Enseignement Public du Pas de Calais. Alors, vous ne me connaissez pas mais ceux qui me connaissent savent que quand j'ai le micro, je ne le lâche plus. Je vais essayer de me corriger et de faire court. Juste pour vous dire qu'il y a quelque chose qui me guide : sur le toit de l'opéra Garnier, vous avez deux statues dorées : l'une qui s'appelle « Harmonie » et l'autre qui s'appelle « Poésie ». Juste pour les geeks, c'est en face de la boutique Apple. Ça me guide parce que je pense que c'est notre travail, c'est mon travail en tant que Directeur Général de travailler sur ces deux dimensions :

- **L'Harmonie** : parce que si l'on veut qu'il y ait un bon fonctionnement, que les gens se réunissent à l'unisson, il faut que l'on respecte des règles, il y a une partition à suivre. Il y a besoin d'un chef d'orchestre et que ce chef d'orchestre travaille aussi en lien avec le compositeur qui sont les membres du Conseil d'Administration et le Président dans le cadre des orientations militantes.

- **La Poésie** : qui vient du grec « poiein », « poiesis » qui veut dire « action de faire » et je pense que c'est notre travail à nous de faire ensemble, de faire en sorte que vous : militants, professionnels, adhérents, administrateurs, on puisse faire ensemble.

Voilà. Merci. »

Intervention de M. Marc BONNEVIALLE

« On voudrait faire une minute de silence pour un pionnier de l'Adapei de la Loire qui est décédé, un pionnier qui a travaillé avec CHARDESSOT, Pierre DUBREUILH et compagnie. Il s'agit de Marcel TOURNEBISE.

Je vais vous lire un petit mot qui a été préparé par le secteur du Forez :

« Avril 2018 : les membres du bureau du secteur du Forez - Montbrison se retrouvaient autour de Marcel TOURNEBISE pour fêter ses 90 ans à la maison de retraite. Novembre 2018, Marcel est décédé.

Quelques membres du bureau se retrouvent pour lui rendre un dernier hommage. Marcel était un pionnier de l'Adapei de la Loire. Il a fait partie de cette poignée de parents qui se trouvait avec un enfant différent et aucune structure pour les accueillir. Marcel était une personne battante, qui n'hésitait pas à aller rencontrer les familles concernées par le handicap. Marcel était administrateur, président du secteur Forez-Montbrison. Il a toujours réussi à concilier sa vie professionnelle et la vie associative. Au bureau du secteur, malgré son avancée en âge, il était toujours présent aux manifestations et il s'est occupé pendant des années des éditions Edouard. Malgré ses soucis, il aimait plaisanter, il avait toujours un mot pour rire. Dans la section, il était à l'origine de la ferme de Chalain-d'Uzore, dont on a beaucoup parlé tout à l'heure. Nous garderons de lui un homme simple, généreux, soucieux des autres, plein d'humour et de gaieté. Il a su offrir au sein du bureau de la section, des moments de détente et de gaieté, ainsi que Marinette son épouse. Et Marcel, merci Marcel pour tout ce que vous avez semé.

On va faire une minute de silence à la mémoire de Marcel TOURNEBISE, l'un des pionniers de l'Adapei de la Loire. »

Intervention de Mme Anne-Françoise VIALON, représentante de M. Gaël PERDRIAU

« Bonsoir à toutes et à tous,

Je suis très contente d'être là ce soir. Je remplace :

- M. Gaël PERDRIAU, maire de Saint Etienne et vice-président de Saint Etienne Métropole.
- Le 1er adjoint : Gilles ARTIGUES qui est en charge du handicap.

Je suis l'élue en charge justement des handicapés et de l'accessibilité. Et j'avoue que je participe avec beaucoup d'attention à presque tous les CVS qui se passent sur Saint Etienne. J'admire la façon dont ils sont menés, j'admire le respect qu'il y a envers les usagers. Je voudrais féliciter les bénévoles et vous tous pour l'immense travail que vous faites, avec les personnes les plus fragiles. Il y a encore beaucoup à faire mais vous avez vraiment fait avancer les choses, et je viens toujours avec plaisir à ces assemblées.

Bonne fin de soirée et bonne Assemblée Générale. »

M. GRAND donne la parole à la représentante de M. JUANICO, député de la Loire.

Intervention de Mme Isabelle DUMESTRE, attachée parlementaire de M. Régis JUANICO

« Bonsoir,
Isabelle DUMESTRE, je suis la représentante du député Régis JUANICO, député de cette circonscription. Villars fait partie de sa circonscription.

Effectivement, l'Adapei de la Loire est une association importante. M. JUANICO est l'un des spécialistes de la vie associative à l'Assemblée Nationale. L'Adapei de la Loire représente bien ces associations qui mènent l'action, que si elle n'était pas menée par les associations dans notre pays ne pourrait pas être assumé par les pouvoirs publics, pas aussi bien, pas aussi près du terrain, pas aussi près des réalités.

Et ce que vous faites au quotidien, vous l'évoquez M. CORTOT, en faisant un bref retour sur vos 17 ans. Ce travail que vous, vous faites parce que vous savez comment ça impacte une vie au quotidien, d'accompagner un enfant, un parent différent. C'est quelque chose que les professionnels seuls ne pourraient pas faire, sans votre expertise. Et ce travail que l'association L'Adapei de la Loire mène. Alors effectivement la vie associative, vous l'avait évoqué M. Le Président, il y a des hauts et des bas.

Ce n'est pas toujours facile à gérer, on gère des gens avec des contraintes professionnelles, vous l'avez évoqué, des contraintes familiales, des contraintes très différentes et puis des façons de voir différentes. Et il faut concilier tout cela. Ce n'est pas évident avec la gestion d'une énorme entreprise quelque part, même si ce n'est pas une entreprise comme les autres. On ne salue jamais assez l'engagement de ces bénévoles qui soit au quotidien, soit au niveau des Conseils d'Administrations, sans lesquels encore une fois, notre paysage de solidarité dans ce pays n'aurait pas du tout le même aspect et qui ne pourrait pas répondre à tous les besoins qui aujourd'hui existent dans notre pays. Donc, effectivement, on a vécu des moments difficiles dans la vie associative ces dernières années avec la suppression des contrats aidés et les baisses de subventions et vous avec, chaque jour, chaque mois des nouveaux défis à relever. C'est pour cela que M. JUANICO, qui même s'il ne pouvait être présent (il est à l'Assemblée Nationale) tenait à être représenté pour vous dire qu'il est là, vous soutenir dans les moments les plus difficiles et tous les autres.

Bonne Assemblée Générale et bonne soirée. »

Intervention de M. Robert GRAND : Désignation des scrutateurs

Secteur	Scrutateur 1	Scrutateur 2	Nombre d'inscrits
Forez-Montbrison	Mr Gérard FRANCE 07 68 75 69 61 Franceg232@free.fr	Mr Roger CHALANDON 06 05 40 60 92 roger.chalandon@orange.fr	
Roanne-Charlieu	SIMONET Pascale 06 08 86 02 72 simonet.pascale@orange.fr	MENIN Lucienne 06 74 57 58 63 lulumeni@yahoo.fr	
Saint-Etienne	Mr Jacques RUDENT 04 77 90 98 26 jacques.rudent@sfr.fr	Mr Alain SAHUC 06 72 56 78 64 sahucalain@outlook.fr	
Gier	Mr Bernard DESPINASSE 04 77 22 18 03	Mr OLLAGNIER Pierre 06 02 39 38 52	

« Après cet instant de recueillement, nous allons passer à la désignation des scrutateurs : deux scrutateurs par secteur : »

18h30 Approbation du Compte-Rendu de l'Assemblée Générale 2018

Robert GRAND prend la parole.

« Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2018 a été mis à disposition dans les secteurs mais aussi à l'entrée de cette salle afin que chacun puisse en prendre connaissance.

- Y a-t-il des observations ?
- Y a-t-il des votes contre ?
- Y a-t-il des abstentions ? »

Le Compte-Rendu de l'AG 2018 a été approuvé à l'unanimité.

18h35 Rapport d'activité

Robert GRAND poursuit avec le tableau ci-après qui résume l'activité statutaire :

« Nous avons tenu 69 réunions en 2018 ce qui fait plus d'une par semaine.

Il y a eu 69 réunions statutaires au total alors que l'année précédente, nous en avons eu 68. Donc, malgré les soucis que nous avons rencontrés, nous avons pu quand même faire vivre l'association. Alors, les commissions sont des instances dans lesquels les administrateurs et les professionnels ainsi que les personnalités extérieures peuvent se rencontrer. Nous avons aussi les groupes de travail, par exemple le groupe de travail de Chalain d'Uzore : c'est moins formel qu'une commission, ça ne nécessite pas une approbation par le Conseil d'Administration. »

Précisions apportées par M. Robert GRAND concernant le tableau ci-après :

« Il y a eu 11 Conseil d'Administration : c'est bien le signe que l'année 2018 est particulière pour nous parce que normalement c'est un CA tous les 2 mois.

La Commission d'Admission, d'Orientation et de Sortie c'est ce que nous appelons la CAOS. »

M. BONNEVIALLE intervient également :

« Il y a eu 0 Commission d'Aide d'Urgence. Cela veut dire que l'on n'a pas eu de graves difficultés à résoudre et c'est tant mieux. »

Type de réunion	Nbre de réunions
Assemblée Générale	1
le 07-06-2018	
Conseil d'Administration	11
les 18-01, 28-02, 15-03, 04-04, 26-04, 23-05, 07-06, 14-06, 20-09, 22-11 Ordinaire, 22-11 Supplémentaire	
Bureau Exécutif	9
les 16-01, 06-02, 06-03, 15-05, 29-06, 04-09, 02-10, 06-16, 04-12	
Comité de la Vie Associative (CVA)	2
le 05-07, 11-10	
Comité d'Ethique	0
Aucun	
Comité de vigilance associatif	3
26-03, 17-07, 10-12	
Commission Travaux, Patrimoine et Sécurité	5
les 08-02, 12-04, 29-05, 06-09, 16-01	
Commission du Travail Adapté (CTA)	7
les mois 01, 03, 05, 06, 09, 11, 12	
Commission d'Admission, d'Orientation et de Sortie	7
les 01-02, 27-03, 24-05, 22-06, 20-09, 09-11, 14-12	
Commission des Droits et Devoirs des Usagers (CDDU)	1
le 07-12	
Commission santé	2
Commission Informatique et Système d'Information (CISI)	1
le 16-11	
Commission enfance scolarisation	1
le 19-01	
Groupe autisme	1
le 24-01	
Commission hébergement, vie sociale, vieillissement	1
le 24-04	
Commission finances	3
le 05-04, 06-11, 12-11	
Commission mécénat	0
Commission d'aide aux vacances	7
les 21-02, 26-03, 24-04, 04-06, 18-06, 23-07, 01-10	
Commission d'aide d'urgence	0
Aucune	
Commission communication / éditoriale	7
les 19-01, 09-02, 16-03, 29-06, 10-09, 15-09, 30-11	
Total réunions	69

Robert GRAND remercie M. BONNEVIALLE. Il poursuit avec le Rapport d'Activité et il commence par l'Action Associative :

« Focus sur nos adhérents :

- Nous avons un bon taux d'adhésion comparativement aux associations affiliées à l'UNAPEI. L'Adapei de la Loire a un ratio d'un adhérent pour deux personnes accueillies tandis que les associations affiliées à l'UNAPEI auraient en moyenne un adhérent pour trois personnes accueillies.
- Nous relevons une grande disparité entre les secteurs enfants et adultes. Le taux d'adhésion est de 13% pour le secteur enfant (IME) tandis qu'il est de 48% pour le secteur adulte.

Répartition des adhérents 2018 par IME :

IME	Nombre d'enfants accueillis	Nombre d'adhérents	% d'adhérents
Saint Cyr Les Vignes	40	6	15
Saint Etienne	59	4	7
Gier	58	5	9
Mayollet (Roanne)	47	8	17
Campanules (A côté de Montbrison)	34	8	24
Petits Princes	40	5	13
Total	278	36	13

Action à mener auprès des jeunes parents pour assurer le renouvellement > Rechercher des adhérents, des bénévoles, des administrateurs parents et faire la promotion de personnes comme Isabelle CAUVIN. »

La parole est passée à M. Rolland CORTOT et ses cadres pour l'Activité Gestionnaire.



Intervention de M. Rolland CORTOT

« Alors, l'activité, nous allons la faire à plusieurs voix puisque chaque direction va venir présenter en quelques slides l'activité 2018.

Nous allons commencer par la Direction des Ressources Humaines et de la Communication avec Cécile FOUILLET. »

Intervention de Mme Cécile FOUILLET

« Bonjour à tous et à toutes,

Alors, au niveau de la direction des Ressources Humaines et de la Communication, on a choisi de faire quelques zooms :



Le premier sur le CSE : En 2018, on a négocié avec les partenaires sociaux. Le prochain CSE va se mettre en place fin juin / début juillet. Le Comité Social et Economique : on a un processus qui a été confirmé par la DIRECCT. On a quelques années de retour. On va avoir un CSE unique avec 18 membres titulaires non cadres et un membre titulaire cadre et 24 h de délégation. Donc, comme vous le voyez, les attributions classiques du CSE avec les orientations stratégiques, la situation économique et financière, la politique sociale et les conditions de travail et d'emploi.

Et puis, on a eu la volonté de continuer à partager un dialogue social riche avec la mise en place de représentants de proximité mais par pôle parce qu'il y a une dynamique au niveau des pôles avec les directions de Pôles (Directeurs de Pôles, Directeurs Adjoints de Pôle). On a voulu privilégier cette dynamique au niveau des partenaires sociaux.

Politique Ressources Humaines

- **Zoom sur :** le baromètre sur la Qualité de Vie au Travail

Le lancement de notre **baromètre sur la Qualité de Vie au Travail** a été organisé en début d'année 2018, comme convenu dans l'accord.45.

Population:

Un taux de participation de 47%.

Le second zoom que l'on a choisi de faire : c'est sur le baromètre de la Qualité de Vie au Travail. En effet, en 2018, comme le prévoyait notre Accord d'Entreprise n°45, on a mis un baromètre QVT avec une participation de 47 % (pour un premier baromètre, c'est une contribution intéressante).

Je voulais faire un petit rappel sur ce qu'était la Qualité de Vie au Travail. On a partagé avec un groupe de travail : c'est un sentiment de bien-être au travail perçu collectivement ou individuellement. Et je pense qu'on est tous ici à même le penser, à le réfléchir et essayer de la faire vivre autour de nous avec nos collègues de travail et dans le service ou nos établissements.

Politique Ressources Humaines

- La Qualité de Vie au Travail : 5,2 **QVT**
- Le sentiment d'utilité est perçu par 89%.
- 67% des répondants se disent fiers de travailler dans leur structure.
- 83% des répondants savent ce que l'on attend d'eux au travail. Il s'agit là d'un indicateur en termes de pilotage du travail, de clarté des objectifs annoncés.
- 62% des répondants trouvent un bon équilibre entre leur vie privée et leur vie professionnelle.
- L'ambiance de travail est jugée bonne pour 73% des répondants.

Les points positifs de ce baromètre QVT :

- Je félicite l'ensemble des directions de Pôles pour leur efficacité dans le pilotage.
- L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée est important, fédérateur. C'est grâce à ceci que l'on avance tous. Donc, il faut le préserver, je dirai même jusqu'à l'augmenter.
- L'ambiance de travail : A souligner que ça soit au niveau des pôles, des établissements, dans les différents services.

En termes d'axes de progrès, on a commencé à travailler avec un groupe de pilotage sur différents axes: c'est la projection dans l'avenir. Il y a beaucoup d'insécurité au niveau de la projection. On sait que le secteur est en bouleversement depuis quelques années. Pour autant, malgré les formations, l'accompagnement que l'on essaye de mettre en place auprès de nos salariés, ils se sentent sûrement encore insécurisés. Il y a donc une dimension que l'on doit continuer à accompagner au niveau de la projection dans l'avenir.

L'autonomie est revenue aussi : c'est quelque chose qu'il va falloir que l'on prenne en compte au niveau de notre gestion RH, de notre gestion tout court au niveau du pilotage et du management.

Et les aptitudes agressives, verbales ou non des personnes accueillies. Et là, c'est pareil : on a une charte que l'on est en train de finaliser sur la violence en établissement. On a des besoins difficiles à accompagner, à accueillir. Pour autant, il faut que l'on arrive à canaliser cette violence agressive.



On va passer à la politique de communication. En 2018, on s'est essentiellement axé sur les présentations prints.

Vous retrouverez l'ensemble de nos plaquettes de présentations de pôles, que je vous invite fortement à regarder ainsi que la plaquette de CAP'INSERT que l'on a posté sur les présentations de pôles, sur le travail des uns et des autres.



Et puis, on a continué à faire vivre, évidemment, tout ce qui est le digital alimenté sur Facebook et LinkedIn. Et, on a également fait des plateaux télé avec TL7 et quelques extraits seront présentés lors de cette présentation.

Et on finira la présentation, M. GRAND vous me le confirmez, par le Mannequin Challenge. »

M. GRAND : « Mais, on a plusieurs vidéos. On peut passer la vidéo CAP'INSERT maintenant, si vous voulez ? »

Mme FOUILLET : « Allons-y ! »

La vidéo CAP'INSERT d'une durée d' 1:56 minute a été diffusée.

Mme FOUILLET : « Je vous remercie et vous souhaite une bonne continuation. »

M. CORTOT reprend la parole :

« On continue avec la direction de la Qualité et des Risques avec Jean-Pierre NESME, avec un focus sur la coordination des soins et la direction de la Santé représentée par Bénédicte de FREMINVILLE, qui n'est pas avec nous aujourd'hui. »



Intervention de M. Jean-Pierre NESME

Qualité et risques - Accompagnement

Gestion des EI et dysfonctionnements

- Déclarer pour améliorer
- Renforcement de la démarche en 2017 et 2019
- Traçabilité
- Retour d'expérience – analyse et actions correctives

Bientraitance et vigilance

- Dispositif de vigilance
- 44 situations nouvelles
- Vie affective et sexualité
- Violence et troubles du comportement
- Réactualisation des connaissances et de la gestion des situations



« Quelques points essentiels :

1er point : un travail a été réalisé par les établissements et par la direction qualité autour de la gestion des Evènements Indésirables et des dysfonctionnements.

C'est un travail qui a été démarré depuis de nombreuses années, que l'on avait renforcé en 2017 et que l'on a à nouveau renforcé en 2019.

L'objectif est de faire déclarer par les professionnels toutes les situations, tous les événements qui font qu'au quotidien, on a des dysfonctionnements, des Evènements Indésirables. L'objectif final, c'est d'assurer l'amélioration et de trouver des actions correctives. Pour les années à venir, il va falloir encore avancer sur un outil informatique qui va nous permettre de centraliser ce type d'information.

Ensuite, c'est de renforcer le retour d'expérience : ce qu'on appelle le retour d'expérience, c'est l'analyse des situations sur le terrain, de mettre en place des plans d'actions et surtout d'intégrer ces actions dans une démarche de projet notamment dans le Plan d'Amélioration de la Qualité.

2nd point : la bientraitance et la vigilance. C'est un sujet qui est très important pour l'association, qui est vraiment porté au plus haut niveau et qui s'appuie sur plusieurs événements :

- La vigilance au recrutement.
- La formation des professionnels sur deux formations majeures.
- Le dispositif de vigilance qui existe au niveau des établissements mais aussi au niveau de l'association.

Cette année, nous avons traité 44 situations nouvelles : ce sont des situations un peu complexes qui parfois nécessitent des accompagnements vraiment spécifiques, avec plusieurs acteurs voir même en dehors de notre association, qui vont aussi déboucher sur des situations judiciaires avec signalement au procureur, etc.

Ce que l'on peut dire, sans rentrer dans le détail car c'est un peu fastidieux, les principaux axes, les principales remontées, remonte en lien avec la vie affective, tout ce qui va toucher la sexualité des personnes en situation de handicap et sont concernées notamment les ESAT et les structures d'habitat.

Le second axe : c'est la violence et les troubles du comportement. L'objectif pour 2019 et les années à venir, c'est de réactualiser la connaissance autour de la maltraitance et du coup de la promotion de la bientraitance et puis aussi d'améliorer la gestion de nos situations.

En ce qui concerne le partage de la formation entre les professionnels, on a mis en place un outil depuis 2 ans qui est le Dossier Informatisé de l'Usager. Le déploiement de la partie administrative est terminé ainsi que celui du dossier médical. La partie administrative fonctionne maintenant et est rattachée au logiciel de compte-gestion. Il nous reste à faire évoluer le déploiement du volet médico-social et puis, bien sûr, la partie projet personnalisé qui est toujours à l'étude.

Qualité et risques – Coordination des soins

Dossier informatisé de l'usager

- Déploiement partie administrative et dossier médical
- Déploiement médicosocial – liaison entre les professionnels
- **Projet personnalisé**

Maitrise du risque infectieux

- 67% pour IME, FAM, MAS
- Extension à tous les établissements
- **Vaccinations**



Maintenant, je vais faire un point sur la maitrise du risque infectieux : c'est un projet qui non seulement est porté par la Direction Qualité et Gestion des Risques et qui maintenant est porté par la Direction de la Santé et de la Coordination des Soins. Donc, on a continué le travail. Initialement, on a une obligation réglementaire de gérer le risque infectieux notamment dans les FAM, MAS mais aussi maintenant dans les IME.

Et, on a fait le choix depuis plusieurs années de l'étendre à l'ensemble de nos établissements (cf slide ci-dessus pour les résultats). Aujourd'hui, notre taux de maitrise est de 67 % ce qui veut dire que l'on a encore des choses à faire : cela concerne bien sûr le circuit du médicament, cela va aussi concerner toutes les infections qui sont en lien avec une saisonnalité mais pas que. Et je voudrais, à cette occasion, attirer l'attention des familles sur les vaccinations. On vient d'avoir récemment plusieurs cas de rougeole sur plusieurs de nos établissements avec des membres de famille qui ont dû être hospitalisés. Donc, je vous invite à vous rapprocher de vos médecins pour bien vérifier que les personnes que vous nous confiez sont bien vaccinées. Voilà, c'est un message de Bénédicte de FREMINVILLE.

Qualité et risques – Coordination des soins

Prévention cancer

- Dépistage cancer du sein : évolution de 51% à 76%
- Dépistage cancer colorectal : 19% à 40%

➤ Dépistage



Santé buccodentaire

- Signature d'une nouvelle convention dentaire Assurance Maladie/Chirurgiens dentistes
- Prise en charge supplément facturable 100€
- Personnes bénéficiant de l'AEH ou de la PCH

➤ Dépistage

Prévention cancer : c'est un projet qui date de 2015. On a signé une convention avec l'ARS pour être porteur de cette question de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal, que ce soit dans nos établissements mais aussi en dehors de l'association.

Depuis 2015, les choses ont bien bougé puisqu'en interne, alors que les chiffres que je vous donne concernent principalement nos établissements, les taux sont en franche évolution. On peut dire que tout ce qui a été dépisté pourra être traité le plus tôt possible si on découvre malheureusement cela. Il en est de même pour le cancer colorectal qui lui était très très en retard dans nos établissements. J'en ai discuté tout à l'heure avec le docteur Michel TARDY, il reste encore du travail. Et puis, il ne faut pas baisser la garde et là encore, je vous invite, vous, famille, proches, aidants des personnes que l'on accueille, de bien travailler avec les établissements et avec vos médecins traitants. Parce que c'est important pour les personnes.

Santé bucco-dentaire : c'est un point important. L'Adapei de la Loire fait partie depuis très longtemps du réseau bucco-dentaire de la Loire puis du réseau santé bucco-dentaire régional. Une information importante, c'est que depuis le mois d'avril, il y a de nouvelles conventions dont une de signée entre l'Assurance Maladie et les chirurgiens-dentistes. Cette nouvelle convention, elle intègre à l'intérieur une nouvelle prise en charge, un forfait de 100€ pour les personnes qui bénéficient de l'AAH ou de la PCH. Malheureusement, on va encore essayer de faire bouger les lignes de l'Assurance Maladie pour que l'ensemble des personnes en situation de handicap soient prises en charge. Mais on a déjà gagné quelque chose puisque ces personnes-là peuvent être accueillies sur les dispositifs de droits communs, c'est-à-dire chez le chirurgien-dentiste de quartier. Il est important de lui présenter ces éléments-là puisque tous les chirurgiens-dentistes ne sont pas encore très au fait de ces questions.

Alors, pour vous informer, un courrier partira prochainement : il est prêt, il est à la signature du président et vous l'aurez à titre d'information.

L'axe sur lequel on va intervenir maintenant, c'est la partie dépistage dans nos établissements. Pourquoi le dépistage ? Parce que ce que, tout simplement, un axe qui fait partie de la Santé, derrière, peut avoir un impact particulièrement conséquent notamment en terme de troubles du comportement. Alors les douleurs dentaires, on connaît ce que s'est. Alors pour les personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas s'exprimer, il va falloir qu'ils s'expriment d'une certaine façon. »

Intervention de M. Denis MOLLON

« Je vais vous présenter les sujets qui concernent mon service en me focalisant plus sur la partie travaux. C'est aussi l'occasion de montrer quelques clichés des réalisations qui ont ouvert, ont été terminées courant de l'année 2018.

Les projets que l'on accompagne dans l'association, sont des projets à long terme : ce sont des projets qui durent entre 5 et 10 ans minimum. Il faut voir ici une construction, une réalisation architecturale mais il ne faut pas oublier tout le travail qui a été fait au préalable et notamment avec les élus, avec les équipes de professionnels qui avec un accompagnement de spécialistes permettent de construire un cahier des charges pour permettre après la réalisation de nos constructions.

Alors, les deux projets que j'ai choisi :



Le premier projet : c'est le foyer qui est à Marlhès. Il a ouvert une première fois partiellement en décembre 2017 : « Les Fayards ».

Et pour continuer sur la fin de cette réalisation, à l'été 2018. Ce projet est porté par un bailleur social : le Toit Forézien. C'est l'un de nos partenaires, il en a plusieurs. Celui-ci nous a accompagné sur cette réalisation, un très beau bâtiment sur un site géographique particulier puisque c'est à Marlhès, à près de 1000 m d'altitude. Le travail d'architecte a été de prendre en compte les contraintes géographiques et climatiques de secteur : en se protégeant du vent, en orientant les façades au soleil et en assurant notamment des espaces intérieurs qui soient très agréables à vivre, vastes, permettant des déambulations avec des vues sur l'extérieur. Et bien sûr, on a aussi travaillé sur les équipements à l'intérieur de ce bâtiment pour accueillir 27 personnes en foyer de vie et 17 personnes en FAM notamment sur des salles de bain adaptables, modulables, sur la mise en place de rails de transfert, de salles de bain thérapeutiques. Donc, on a un ensemble de prestations qui est très agréable, qui apporte une satisfaction et pour les résidents, et pour les professionnels parce que ce que c'est aussi un outil de travail pour eux, pour satisfaire les conditions de travail les plus optimales.



Le second projet : c'est un projet unique pour l'association puisque que la construction d'une cuisine centrale, c'est un projet pour moi que l'on ne reconduira pas de ci-tôt.

Autant des foyers, des établissements pour enfants, on en fait plusieurs et on continuera à en faire. Le projet UCP (Unité Centrale de Production) s'inscrit totalement dans un projet de plus grande ampleur, qui s'appelle le projet 3S, qui veut dire :

- Satisfaction du convive.
- Santé des usagers.
- Sécurité alimentaire.

Ce projet est très vaste. Il avait comme maillon essentiel la construction d'une cuisine centrale : elle a la vocation d'alimenter, de fournir pratiquement 70% des besoins en repas pour l'ensemble de l'association.



2300 repas / jour y sont fabriqués depuis début janvier de cette année, dans un outil industriel. C'est quand même un ensemble de processus industriels, automatisés ou en tout cas très organisés sur 1000 m² de surface et où chacun des intervenants, que ça soit des usagers, travailleurs en situation de handicap en ESAT ou des salariés de l'EA, doivent trouver leurs repères et trouver à quel endroit ils travaillent.

Pour cela, on a travaillé notamment avec un ergonomiste pour l'utilisation de code couleur, pour retrouver au niveau des sols, au niveau des lisses qui entourent les locaux pour bien se repérer. Et puis, cet outil de travail est aussi un lieu pour s'ouvrir à l'extérieur. Et s'ouvrir à l'extérieur, c'est l'inclusion. On sait que l'inclusion, on la fait dans les 2 sens, on va vers l'extérieur, vers la cité. On invite aussi la cité à venir dans nos locaux.

Un lieu ouvert au public avec

- Ses 3 salles de formation modulables



Un lieu ouvert au public avec

Son restaurant avec self et terrasse



Ces deux projets sont des projets phares mais ils ne peuvent pas occulter d'autres projets et je pense notamment à deux qui ont été terminés l'année dernière :

- L'agrandissement de l'IME « Les Petits Princes » à Saint-Just-Saint-Rambert.
- La fusion des deux IME de Méons et Grangeneuve sur un seul site à Grangeneuve qui devient l'IME de Saint Etienne.

Ce sont deux établissements qui ont ouvert l'année dernière.

Je vous remercie. »

M. GRAND reprend la parole pour annoncer le visionnage d'un clip vidéo sur l'UCP : Mannequin Challenge (durée : 01 : 49 minutes).

« Donc, comme vous le voyez et comme l'a dit Denis MOLLON, l'UCP, c'est un projet à part, on peut dire à mi-chemin entre un établissement médico-social et l'usine, avec les particularités qui vont avec, c'est-à-dire que pour la mise en route, c'est vrai que c'est acrobatique, comme dit notre Directeur Général.

M. CORTOT prend la parole pour laisser la parole aux deux Directeurs des Parcours de la Coordination et de l'Innovation (DPCI). Avant cela, il donne une explication sur le rôle des DPCI qui gèrent l'ensemble de nos activités.

« Pour autant, chaque Direction des Parcours de la Coordination et de l'Innovation est dédiée :

- L'une au monde du travail adapté : c'est Fabrice VIALLE qui va d'abord intervenir et va faire un focus sur le dispositif PASSERELLE et sur l'Emploi Accompagné. C'est une direction qui englobe l'intégralité des parcours et de l'ensemble des interventions nécessaires autour des travailleurs d'ESAT, des travailleurs d'EA mais aussi de leur vie quotidienne. C'est la raison pour laquelle cette direction s'intéresse également à leur mode de vie, à l'évolution de leur mode de vie.

- La seconde direction a été confiée à Solange BRUYAS, c'est celle qu'on appelle la DPCI de la Vie Sociale : c'est l'ensemble des autres sujets que l'on traite dans cette direction et on suit notamment les enfants, la question de la scolarisation, les questions de soins, etc.

On commence avec Fabrice VIALLE qui va parler du Service Emploi Accompagné (SEA) et du dispositif PASSERELLE. »



Intervention de M. Fabrice VIALLE

« Bonjour,

Je voulais vous présenter deux dispositifs :

- Le dispositif PASSERELLE.
- Un côté travail adapté, un peu atypique : Le Service Emploi Accompagné

Dispositif PASSERELLE

Dispositif Passerelle: CPOMARS 2014/8

1^{er} Service créé en Avril 2014 (dispositif expérimental)
 10 places de foyer de vie de transition l'Homme / l'Orpaille (redéploiement)
 Durée d'accompagnement environ 2 ans

Public : Personnes en retraite de l'ESAT

Objectifs :

- Maintenir une continuité d'accompagnement de qualité sans double rupture ESAT/FOYER,
- Travailler les projets de vie sur un bassin géographique de proximité afin de maintenir les relations sociales,
- Inclusion en milieu ordinaire lorsque souhaitée et possible,

Partenaires : Dispositifs de droit commun de proximité:
 PHV, EHPAD, Foyers de vie...

J'avais déjà dit deux mots l'année dernière mais j'aurai souhaité ce soir vous présenter un petit peu les résultats de ce dispositif que nous avons appelé PASSERELLE. C'est un dispositif qui est un peu atypique puisqu'il s'agit d'un dispositif d'habitat de transition. Initialement, on avait des difficultés lorsque les travailleurs en ESAT partaient en retraite puisque la place de foyer est assujettie à la place d'ESAT. Donc, il y avait très souvent des doubles emplois au niveau du travail et au niveau de la vie sociale. Donc, ça c'était la première difficulté. Seconde difficulté : bien souvent, ces personnes évoluaient sur des foyers de vie et au bout d'un moment, il n'y avait plus de places. Et une fois que ces personnes rentrent dans ce type de structures, elles y restent jusqu'à la fin. En 2014, M. CORTOT et le président, M. ROBERT ont eu une idée puisque ça vient d'eux (il faut rendre les choses aux gens qui les ont pensées), c'est de créer un dispositif de foyer de vie de transition.

Il y a eu une évolution de 10 places sur les foyers de vie de la vallée du GIER qui se sont transformées en foyers d'hébergement. Donc, ça a permis d'éviter la double fonction pour 10 personnes lorsqu'elles étaient en retraite : c'est un foyer de vie de transition qui permet, durant une période de 2 ans, de travailler le projet pour la sortie.

L'idée étant, chaque fois que c'est possible, de remanier le bilan notamment avec les maisons de retraite et les sections spécialisées pour les personnes handicapées vieillissantes. On constate que depuis 2014, il y a eu beaucoup de demandes de partenariat qui se sont montées avec des maisons de retraites locales. L'idée est de ne pas déraciner les personnes de la zone géographique et donc sur la vallée du GIER, il y a beaucoup de partenariats qui se sont montés notamment avec la mutualité. On a un taux de réussite qui est très satisfaisant.

Dispositif PASSERELLE

Bilan: Sorties du dispositif :

	Sorties PASSERELLE	
	En Foyer de vie	En EHPAD ou PHV
2015	3	0
2016	1	4
2017	0	3
2018	1	3

Développement:
 CPOM CD42 2018/21
 - 12 places sur le site du foyer des Ondines en 2020 par redéploiement,
 - Dispositif sur le site JANIN en 2020.
 A développer sur Centre Forez et Roannais prochain CPOM

Je voulais mettre en lumière ce dispositif et surtout la réussite de ce dispositif qui est à mon sens intéressant. On a créé ce dispositif fin 2014. En 2015, on en a pas fait beaucoup de sorties au niveau du dispositif de droit commun puisqu'il y a eu 3 sorties en foyers de vie. L'idée, ce n'est pas de faire sortir tout le monde sur des dispositifs de droit commun. On essaye de travailler les projets et de s'adapter aux besoins et aux envies des personnes.

- 2016 : début des partenariats et on voit que ça commence à bien fonctionner : 1 sortie en foyer de vie / 4 sorties sur un dispositif de droit commun.
- 2017 : 3 sorties sur des dispositifs de droit commun.
- 2018 : 3 sorties encore sur des dispositifs de droit commun.

Ça veut dire que depuis 2016, on a plus de 30 % des personnes qui arrivent à sortir de ce dispositif, sur des dispositifs de droit commun avec des spécificités, bien sûr. Donc ça, c'est une belle réussite, ce dispositif PASSERELLE. Il faut aussi féliciter les équipes qui ont su développer ces partenariats, elles ont su animer des moments de convivialités entre les maisons de retraites et le foyer.

Et fort de cette réussite, on va essayer de développer ce type de dispositif sur d'autres zones géographiques. Donc, dans le cadre du CPOM 2018 / 2021 avec le département, il était convenu de transformer 12 places sur le foyer des Ondines en foyer de vie de transition. Et, en 2020, sur le dispositif JANIN, à terme, il y aura aussi un certain nombre de places de ce type. Bien entendu, il faudra travailler sur ce type de choses sur le centre Forez et le Roannais dans le CPOM à venir.

SEA/DEA: Service et dispositif emploi accompagné

Service emploi accompagné: CPOMARS 2014/18

Public : Personnes en situation de handicap psychique stabilisé, avec suivi médical.

Objectif : Permettre à des personnes relativement éloignées du travail, une insertion professionnelle en milieu ordinaire sous 2 ans.

Partenaires : Recherche et formation (LIFT), CHU de St Etienne, GCSMS, REHACOOR 42 et l'UNAFAM

1^{er} Service créé en septembre 2015
 10 places sur le site de l'ESAT de Bel Air

Dispositif emploi accompagné: Appel à candidature ARS du 27/07/2017

Objectif : Maintien dans l'emploi

Ensuite, je voulais présenter un autre dispositif : le Service Emploi Accompagné qui est devenu par la suite le Dispositif Emploi Accompagné. C'est un dispositif de petite taille aujourd'hui puisque c'est 10 places qui ont été créées en 2015. C'est un peu la même philosophie : ce sont des dispositifs de transition. Donc, les personnes rentrent dans ce dispositif et elles restent maximum 2 ans. Le public : ce sont des personnes avec un handicap psychique mais généralement sans déficience intellectuelle. On a un partenariat fort avec :

- L'association LIFT qui travaille plus sur l'aspect social, l'aspect travail de son image, tout ce qui est bénéfique au travail.
- Le CHU de SAINT-ETIENNE et toutes les personnes qui sont admises dans ce dispositif sont suivies par un psychiatre. C'est incontournable !

Aujourd'hui, il y a 10 places sur l'ESAT de Bel Air. C'est quelque chose qui va se développer. En 2017, ce dispositif a été complété par un Dispositif Emploi Accompagné : c'est un dispositif qui permet de suivre les personnes une fois qu'elles sont sorties de l'ESAT, et qu'elles ont regagné leur lieu de vie. Donc, c'est très intéressant parce que l'on s'aperçoit à travers les chiffres que le taux de sortie positif est assez important.

Par contre, aujourd'hui, on n'a pas assez de recul sur le maintien dans l'emploi. Il fallait compléter ce service par un Dispositif Emploi Accompagné pour l'après ESAT.

SEA/DEA: Service et dispositif emploi accompagné

Bilan: Sorties positives 2015 (0), 2016(4), 2017(4), **2018(5)**
Durée moyenne depuis ouverture 15,8 mois

Développement:

CPOM ARS 20/24
10 places SEA à l'ESAT Stéphanois: 2021

A développer sur les autres zones géographique lors du prochain CPOM ARS

- 2015 : création du dispositif donc 0 sortie.
- 2016 : 4 sorties sur 10 personnes accueillies.
- 2017 : 4 sorties également.
- 2018 : 5 sorties. En 2018, 50% des effectifs a pu revenir en milieu ordinaire.

Je dirais que c'est impensable sans ce dispositif. Alors, comment fonctionne ce service ?

Il y a une première phase : la réadaptation au travail. On prend 2-3 mois. Des personnes qui peuvent venir à temps partiel et c'est un réentrainement au travail et surtout c'est un réentrainement à la vie sociale ; c'est-à-dire se lever le matin, côtoyer son voisin, travailler avec son voisin, le supporter. Il y a beaucoup d'étapes à franchir avant d'imaginer regagner le milieu ordinaire. Une fois que l'on a passé ces étapes, on a un travail sur la confiance en soi, sur l'image de soi. Cela va prendre un certain nombre de mois. Au bout de 6 mois environ, on peut commencer à imaginer de travailler le projet professionnel de la personne, de rechercher des entreprises. Cela commence par des détachements en entreprises accompagnées ou pas. Il y a plusieurs sortes d'accompagnement. Et généralement, la durée moyenne d'accompagnement est de 15,8 mois. Donc, c'est relativement court et aujourd'hui avec un taux de réussite de 50% : c'est un succès important et dans le cadre des négociations avec l'ARS dans le cadre du CPOM 2020/2024, il a été convenu de développer ce dispositif sur l'ESAT stéphanois.

C'est quelque chose qu'il faudra développer dans le prochain CPOM ARS sur les autres zones géographiques : Gier, Centre Forez et Roannais. »

M. GRAND annonce la diffusion d'une vidéo sur l'Emploi Accompagné (SEA) d'une durée de 02 : 29 minutes.

M. CORTOT prend la parole pour dire deux mots sur cette vidéo.

« Ce public qui est pris à témoin dans cette vidéo peut parfois vous interroger, parce ce que ce public est radicalement différent du public que l'on connaît traditionnellement à l'Adapei de la Loire. C'est pourtant une orientation incontournable de la politique de santé en France que d'accompagner les personnes en situation de handicap psychique dans des dispositifs tels que ceux que nous gérons. Nous gérons 1000 places d'ESAT. Nous avons l'obligation d'accueillir 20% de nos effectifs au titre de la reconnaissance des personnes en situation de handicap psychique, ce qui explique que les parcours dont les deux messieurs font état ici, sont des parcours qui nous étonne, qui sont assez singuliers, qui diffèrent largement de tous les parcours que l'on a l'habitude de connaître avec les personnes déficientes intellectuelles. Ça reste

contingenté par la politique de santé des organisations telles que les nôtres ont l'obligation maintenant d'accompagner à travers le Dispositif Emploi Accompagné et la mise au travail, un contingent de 20% de personnes en situation de handicap psychique. On a voulu en parler ce soir parce que c'est une réalité contingenté mais qui s'impose. »

Intervention de Mme Solange BRUYAS

« Bonsoir,

Sur mon périmètre en 2018, il y a eu pas mal de projets notamment sur le champ de l'enfance avec des modifications d'agrément sur les IME qui ont permis de développer des places notamment sur les services au SESSAD Alauda, qui a vu sa capacité passer de 10 à 18 places. Création d'un SESSAD dans le secteur Roannais mais ce n'est pas forcément ces projets qu'on a voulu vous présenter. On en a retenu deux :

Un Dispositif innovant et performant : la PILA

Ouverture de la Plateforme Interassociative Ligérienne pour l'Autisme (PILA) en mars 2017 avec des partenaires associatifs départementaux (EURECAH, Association le Château d'Aix, Sésame Autisme, PEP42, APS,...) et bénéficiant de l'appui d'associations intervenant à domicile (ADMR,...)

En rappel, la PILA s'adresse à des **aidants non professionnels d'enfants, adolescents ou adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme**

Elle est organisée en antennes : Saint-Etienne, Montbrison et Roanne

Elle s'appuie sur deux professionnels qui se répartissent les accompagnements :

- 0,6 ETP de coordination (MC PERRET)
- 0,5 ETP d'assistante sociale (professionnelle d'EURECAH)

Le premier : on a voulu revenir sur un projet que vous avez certainement déjà vu ou qui a déjà été présenté en Assemblée Générale : c'est la PILA (Plateforme Inter associative Ligérienne pour l'Autisme) qui a été créée en mars 2017, avec plusieurs associations gestionnaires du département spécialisées dans le champ de l'autisme notamment, et qui bénéficie de l'appui d'associations intervenant dans l'aide à domicile. Cette PILA (cf. la plaquette de communication, qui est très pratique et que l'on peut emmener partout dans ses affaires), c'est une plateforme qui s'adresse à des aidants qui sont non professionnels d'enfants, d'adolescents ou d'adultes qui présentent des troubles du spectre de l'autisme.

Cette plateforme, lorsqu'on l'a créée, on a voulu faire le choix de la proximité : d'où une implantation territoriale qu'on a essayé de faire au plus près des familles qu'on allait accompagner avec 3 antennes : une sur Saint-Etienne, une sur Montbrison et une à Roanne.

Cette plateforme, pour la mettre en place, on s'est appuyé sur deux professionnelles qui se répartissent les accompagnements : Marie-Christine PERRET et une autre professionnelle qui vient d'une autre association : EURECAH, qui intervient à mi-temps. Toutes les deux se répartissent l'accompagnement qu'elles proposent aux aidants sur le département de la Loire.

Un Dispositif innovant et performant : la PILA

Depuis 2017, plus de 100 familles ont été suivies et accompagnées par la PILA.

En 2018, file active de 53 aidants (dont 8 familles en couple) :

- 39 mères monoparentales
- 11 pères monoparentaux
- 2 sollicitations provenant de grands-mères
- 1 demande à l'initiative d'une sœur

Les sollicitations nous proviennent pour la majeure partie d'entre elles des partenaires associatifs.

La moyenne d'âge des aidants est de 44 ans, et les personnes aidées ont de 3 à 41 ans (la majeure partie des aidés se situe entre 4 et 20 ans).

De nombreux enfants et adolescents 'aidés' sont encore à l'école (19 en scolarisation ordinaire avec AVS, 10 en IME, ou 3 en ULIS).

Depuis 2017, cette plateforme (ça va faire bientôt deux ans qu'elle est ouverte maintenant) c'est quand même plus de 100 familles qui ont été accompagnées par ces deux personnes. 100 familles, c'est quand même un chiffre intéressant. Sur 2018, nous avons accompagné une file active de 53 aidants avec une particularité sur ces 53 aidants dont 8 familles en couples.

Un Dispositif innovant et performant : la PILA

Comment ça fonctionne ?

Suite à une sollicitation d'un aidant, en principe par contact téléphonique, il est orienté vers le conseiller le plus proche qui rappelle dans les 24H pour une prise de RDV soit sur une antenne, soit au domicile de l'aidant.

Lors du 1^{er} RDV, le conseiller écoute, informe et donne du conseil. Il évalue les besoins de l'aidant à l'aide d'un questionnaire.

Dans un deuxième temps, selon les demandes de l'aidant, propositions de projet de répit avec des réponses adaptées aux besoins de l'aidant.

La durée d'un accompagnement est en moyenne de 126 jours et 43 projets de répit ont déjà pu être contractualisés (document synthétique).

C'est nos partenaires qui disent aux personnes d'appeler le conseiller le plus proche de leur antenne : Mme PERRET ou la seconde professionnelle.

On se doit vraiment d'être en proximité. A l'issue du premier rendez-vous, ça lui permet de travailler et de réfléchir aux propositions de projets de répit qu'il faut apporter à ces familles avec des réponses qui sont adaptées aux besoins de l'aidant.

Projet de répit = document synthétique d'une page, quelque chose de très simple mais qui permet d'expliquer le projet qu'on va mettre en place pour aider la famille.

Un Dispositif innovant et performant : la PILA

Quels types d'accompagnement ?

- Ecoute, soutien, conseil des aidants (625 heures depuis 2017, 11 heures en moyenne par famille).
- Appui administratif aux différentes démarches (dossier MDPH).
- Orientation vers des structures médico-sociales (IME, PCPE).
- Accompagnement sur des activités telles que le sport adapté.
- Montage et accompagnement de solutions de répit (vacances, séjours adaptés, accueil temporaire,...).
- Formation d'aidants (19 aidants formés en 2018).

La PILA est une plateforme qui marche bien, qui a fait ses preuves depuis 2 ans. Si on la compare à celles qui existent dans les autres départements. Ce qui est important, c'est la proximité et le travail de communication entre les professionnels et les familles

UE externalisée : 1ère convention signée en 2018

En préambule :

- 310 places en IME et SESSAD autorisées au sein de l'ADAPEI Loire.
- 163 enfants scolarisés à la rentrée scolaire 2018 selon différentes modalités :
 - o Des conventions de coopération avec des écoles, collèges, lycées.
 - o Par la mise en place d'unités d'enseignement (UE) internalisées avec des professeurs des écoles mis à disposition par l'Education Nationale (EN).
 - o Par de la scolarité inclusive (ULIS,...).
 - o Par la signature, en septembre 2018, d'une convention de partenariat avec l'EN pour la mise en œuvre d'une UE externalisée avec le Collège de Terrenoire et l'IME de Saint-Etienne.

L'Unité d'Enseignement (UE) : nous avons signé en 2018 une première convention avec l'Education Nationale. Pour rappel sur l'Adapei de la Loire, on a 310 places qui sont agréées en établissements : Institut médico-éducatif (IME) ou Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD). Sur les 310 places qui nous permettent d'accueillir des enfants et des adolescents, il faut savoir qu'il y a un peu plus de la moitié des enfants qui sont scolarisés à la rentrée scolaire : 163 sur les 310 enfants qu'on accompagne (chiffre de septembre 2018).

La scolarisation, elle se fait de plusieurs manières :

Soit par des conventions de coopération que l'on peut signer avec des écoles, collèges ou lycées, par la mise en place, le plus souvent, d'unités d'enseignements qui sont internalisées dans nos établissements. Les IME, avec des professeurs des écoles qui sont mis à disposition par l'Education Nationale et qui viennent donner des cours en journée dans nos établissements. On a parfois de la scolarité assez inclusive, c'est surtout vrai pour les enfants qu'on accompagne en SESSAD. On a signé pour la première fois en septembre une convention de partenariat avec l'Education Nationale pour la mise en œuvre d'une Unité d'Enseignement externalisée avec le collège de Terrenoire et l'IME de Saint Etienne.

UE externalisée : mieux comprendre

UE Externalisée : comment ça s'organise ?

L'IME de Saint-Etienne expérimente, depuis septembre 2018, une UE externalisée avec le Collège Aristide Briand de Terrenoire.

⇒ **Objectif** : permettre à des enfants de bénéficier de temps de scolarisation en milieu ordinaire (hors IME).

Les modalités de mise en œuvre, précisées dans une convention, sont :

- La mise à disposition d'une salle de classe pour une dizaine d'enfants de l'IME sur 4 matins de 9h30 à 12h00 environ (départ de l'IME).
- La présence d'un professionnel socio-éducatif et d'une enseignante de l'IME au sein du Collège pour enseigner sur les heures de cours.
- La mise en place progressive d'un temps de socialisation, sur le déjeuner, avec les autres enfants du Collège.

Pour le moment, les enfants sont dans une salle de classe entre eux mais ils sont au collège. Et, on développe à l'IME, la mise en place progressive d'un temps de socialisation sur le temps des déjeuners pour appréhender, se rendre compte que c'est possible, que l'on peut être comme tout le monde. Et après, ils reviennent à l'IME pour faire les activités plus classiques. »

Il est ensuite diffusé une vidéo sur le partenariat avec le collège Aristide BRIAND d'une durée de 02 : 30 minutes.

M. GRAND reprend la parole et la donne à M. Patrice JORECZKI qui présente le rapport Financier, puisque Mme Christine CHANGEA, Directrice Administrative et Financière a quitté ses fonctions et que son remplaçant n'a pas pris les siennes.



19h35 Rapport financier

Intervention de M. Patrice JORECZKI

« C'est une première pour moi. Je tiens à remercier Christine CHANGEA pour tout le travail qu'elle a fait au sein de notre association. Et je remercie aussi le service comptable pour toutes ces petites choses qui paraissent pénibles, qui font beaucoup de boulot pour établir le rapport financier que je vais vous présenter. »

	2018	2017
Produits d'exploitation	69,9	68,3
Charges d'exploitation	-67,0	-65,3
Résultat d'exploitation	2,9	3,0
Produits financiers	0,3	0,6
Charges financières	-0,3	-0,3
Résultat financier	0,0	0,3
Produits exceptionnels	3,5	5,3
Charges exceptionnelles	-2,3	-2,2
Résultat exceptionnel	1,2	3,1
Engagements	-0,2	-0,5
RESULTAT	3,9	5,9

Résultat d'exploitation = on est toujours dans la même lignée et dans la même gestion.
Charges financières = intérêt des emprunts.

Les autres diapositives ont été lues sans commentaires supplémentaires.

Intervention de M. Rolland CORTOT

« Les journées d'occupation sur ces 3 dernières années (2016-2017 et 2018) sont globalement stables.

En 2018, on constate une augmentation de notre activité tout simplement parce qu'en ce qui concerne le Conseil Départemental, le mode de décompte des journées a changé puisque sont pris en compte désormais toutes les journées effectuées au profit de résidents venant d'autres départements alors qu'avant ce n'était pas décompté.

On a vu des problèmes de fonctionnement dans l'IME du Centre, qui se sont traduits par des places non occupées. Puis, j'avoue aussi que dans ce Conseil Départemental, sont pris en compte désormais ce qu'on appelle les instances, c'est-à-dire les personnes qu'on accueille en établissement. Elles prenaient de l'aide d'avis d'orientation dont la notification n'est pas encore faite. Le Conseil Départemental ne prenait en compte que les personnes pour lesquelles la notification était réalisée en bonne et due forme. En ce qui concerne les ESAT, on est dans une activité quasi identique, un léger fléchissement dû à de l'absentéisme.

La raison principale est l'accueil de ces nouveaux publics qui sont dans une situation d'état psychique pour lesquels les épisodes de soins sont plus fréquents que pour la population traditionnelle, nécessitent parfois une hospitalisation, un absentéisme, une activité adaptée. »

Intervention de M. VILLEMAGNE, commissaire aux comptes

« Bonsoir à tous,

Je vais vous rendre compte de la section du commissaire aux comptes pour les comptes 2018 de l'Adapei de la Loire qui viennent de vous être présentés.

Pour mémoire, la mission de commissaire aux comptes vise à certifier les comptes de façon à donner une influence sur ceux-ci et à les présenter à l'Assemblée Générale. La mission du commissariat aux comptes comprend une partie de prise de connaissance du fonctionnement, des procédures de l'Association, puis une partie d'audit à proprement parler des comptes : un audit étant réalisé par sondage de façon à valider les principaux éléments qui composent ces comptes. Je ne vais pas vous lire intégralement le rapport, je vais simplement vous en dire la conclusion ainsi que vous donnez des éléments sur lesquels on a fait porter une notion toute particulière.

Ce qui est de l'opinion, elle est la suivante :

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et pratiques comptables françaises, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice avec un résultat de 3 890 288 €.

Pour information, les points sur lesquels il faut porter plus particulièrement notre attention, ce sont les fonds associatifs qui représentent un montant de 44 555 807 € et qui sont détaillés par des notes de l'annexe des états financiers en distinguant les fonds associatifs avec et sans droit de reprise. L'autre point sur lequel il faut porter une attention particulière : ce sont les provisions pour risques et charges qui figurent dans le bilan au 31/12/2018 pour un montant de 6 716 970 €.

Voilà pour ce qui est du rapport sur les comptes annuels qui permettent d'avoir une opinion sur les comptes.

Ensuite, il y a un second rapport qui est produit dans le cadre des missions de commissariat aux comptes qui s'intitule « Rapport spécial » et qui vise à informer l'assemblée des conventions conclues entre l'Association et des adhérents.

A ce titre, il y a une convention où est mentionnée, conformément au code de l'Action Social et des Familles, en vertu de l'article 313-25 de ce code, les rémunérations versées aux personnes concernées par cet article et le total s'élève à 114 680 €.

Merci de votre attention. »

M. GRAND reprend la parole et demande à l'Assemblée s'il y a des questions sur le rapport financier. Aucune observation n'a été dite. L'approbation de ce rapport financier est ensuite votée :

- « Y a-t-il des votes contre ?
- Y a-t-il des abstentions ? »

Le Rapport Financier a été approuvé à l'unanimité.

M. GRAND poursuit avec la lecture et le vote de la délibération d'affectation des résultats.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Assemblée Générale du 13 juin 2019
Délibération AG-13-06-2019-04

Contexte : Affectation des résultats 2018

Contexte

Lors de la séance du 02-05-2019, le Conseil d'Administration a voté la délibération 02-05-2019-05 proposant à l'Assemblée Générale d'affecter les résultats 2018 comme suit :

- Affectation du résultat excédentaire 2018 des entreprises adaptées au compte report à nouveau → 63 097€
- Affectation du résultat excédentaire 2018 de l'Association au compte Association apport de gestion → 1 992 554€
- Affectation du résultat excédentaire 2018 des ESAT production et service commercial au compte de réserve affectée à l'investissement → 897 187€

L'affectation des résultats excédentaires du fonctionnement des établissements, pour un montant de 937 450€, sera étudiée avec les financeurs dans le cadre du dialogue de gestion mis en place avec la signature des CPOM.

Délibération

L'Assemblée Générale affecte les résultats 2018 selon la délibération du Conseil d'Administration 02-05-2019-05 résumée ci-dessus.

Robert GRAND demande de donner Quitus aux administrateurs pour leur gestion.

- « Y a-t-il des votes contre ? »
- Y a-t-il des abstentions ? »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'approbation du rapport d'activité est réalisée maintenant :

- « Y a-t-il des votes contre ? »
- Y a-t-il des abstentions ? »

Le Rapport d'activité a été approuvé à l'unanimité.

19h55 Rapport d'Orientation

L'Action Associative est présentée par M. Robert GRAND.

« Secteurs associatifs

- Nous avons rétabli des temps de secrétariat pour les secteurs qui n'en bénéficiaient plus. A moyen terme, nous réfléchissons à un secrétariat centralisé et situé au siège et dont nous disposerons des outils informatiques qui sont à cette centralisation.
- D'ores et déjà, les publipostages en masse sont effectués par un service des Ateliers Ondaine, site du Bec. Par exemple, les convocations à l'Assemblée Générale (entre 900 et 1000 lettres). Ce n'est pas rien pour les secteurs. Le siège édite les listes et le site du Bec s'occupe de la gestion de ce publipostage.
- Sur Saint-Etienne, qui est un secteur pénalisé par des coûts de fonctionnement élevés, nous avons une piste sérieuse qui serait un lieu de stockage de l'ESAT Bel-Air. L'échéance est fixée à fin 2021.
- Sur Roanne, nous avons reçu une résiliation du bail de la part du propriétaire. L'échéance est fixée à fin 2020.

Chalain d'Uzore

- Le projet dit de Chalain d'Uzore n'était pas mûr concernant le financement du fonctionnement. Un groupe de travail composé d'Administrateurs et de cadres de direction a été constitué et il a tenu sa première réunion en décembre 2018. Il a visité trois sites en Ardèche, dans l'Allier et au Nord de Montpellier pour alimenter sa réflexion. Ce groupe travaille en parfaite harmonie « dans un climat d'estime et de respect réciproque ».
- Les conclusions du groupe de travail sont qu'un financement purement associatif, c'est-à-dire « par les brioches », est illusoire. On ne dégage pas assez d'argent pour financer le fonctionnement de Chalain d'Uzore rien qu'avec nos brioches. La piste d'un ESAT, mais qui ne serait pas ouvert 365 jours par an, semble tenir la route même s'il faut approfondir encore. Le groupe de travail a bien travaillé mais les différentes visites notamment celle à Montpellier a permis de mettre en avant tous ce qu'il ne fallait pas mettre en place.
- Nous avons différé toute décision telle que le lancement d'un permis de construire dans l'attente de la prise de fonction de notre nouveau Directeur Général : M. FABIANI. La mairie de Chalain d'Uzore a été tenue informée. »

Intervention de M. Antoine ROBERT

« Bonjour à tous,

Moi, ce que je souhaiterais, c'est remercier tous les bénévoles qui s'impliquent dans les secteurs, notamment les responsables de secteur, parce ce que l'on sait qu'aujourd'hui, le bénévolat est plus compliqué qu'il ne l'était dans le passé. Et merci beaucoup à tous les bénévoles qui s'investissent. Alors, effectivement, comme recueilli dans le rapport d'activité, nos ressources associatives, les recettes, s'amenuisent au cours des années ce qui, par nécessité, si on veut pérenniser notre action associative, pousse effectivement à penser à la mutualisation de ce qui se fait indépendamment à nos prescripteurs. On a travaillé sur un fichier centralisé qui traîne sur nos bureaux depuis de très nombreuses années.

On va mutualiser :

- Le temps de secrétariat.
- La production des documents qui sont communs mais qui sont produits par chacun.

De façon à être plus efficient.

Un grand merci à tous les bénévoles qui s'investissent dans les secteurs. »

Intervention de M. Rolland CORTOT concernant l'activité gestionnaire

Le public a le rapport de réalisation concernant l'activité subsidiaire.

« J'apporterai uniquement quelques actions qui nous tiennent à cœur dans notre stratégie associative :

-Les orientations concernant le dispositif d'accueil et d'accompagnement

Vous savez que notre foyer d'Auroure est quasiment exclusivement de ce que l'on écrit à travers les CPOM signés par les Conseils Départementaux avec les représentants de l'Etat. Chacun de ces deux financeurs travaille différemment. Ce qui fait qu'aujourd'hui, on a signé le 04 avril 2019, un contrat avec le Conseil Départemental qui nous conduit de 2018 à 2021. Dans les mois qui viennent (fin 2019), on signera un contrat avec l'ARS pour le quinquennat qui arrive, c'est-à-dire les années 2020-2024, avec au passage des prolongations de contrats qui font que l'on se trouve parfois dans des situations juridiquement aberrantes.

Mais jusque-là, le Conseil Départemental ne semble pas être impressionné par ce type d'anomalies. Nous non plus d'ailleurs, tant que les financements sont accordés. Mais on voit bien que cet exercice de contractualisation, conduit par une autorité, puis par l'autre, reste préjudiciable à notre action, notre vision, puisque au lieu de partir d'un diagnostic qui serait partagé tant par le Conseil Départemental que par l'Etat, chacun fait en fonction de ses orientations, de sa stratégie budgétaire et financière. Alors que pour nous, une personne accompagnée, c'est d'abord un enfant, un enfant qui grandit, qui est en IME et puis qui va devenir adulte, qui aura besoin de structures financées par l'Etat. C'est la raison pour laquelle on préférera travailler sur un diagnostic partagé globalement et avec une vision à long terme de la stratégie à déployer autour de ces enfants et de ces personnes.

Sans compter le contrat pluriannuel que le Conseil Départemental comporte aujourd'hui, une question n'est pas résolue : on a dû signer un contrat pour lequel la question des mineurs non accompagnés (on a tous entendu parler de ça à la radio), ces enfants pour lesquels un accompagnement est nécessaire sur 365 jours dans des institutions qui ne peuvent pas assurer cette continuité de l'accompagnement. Le Conseil Départemental nous oblige à accueillir ces enfants sur les week-ends, les périodes scolaires, les périodes de vacances des institutions en question. C'est extrêmement difficile à conduire : c'est la raison pour laquelle on a émis beaucoup de réserve sur cette orientation.

Il nous faudra pour autant les satisfaire : on n'a pas le choix. Simplement, la position de l'association est de dire : « on veut bien jouer le jeu, mais jouons le jeu avec l'ensemble des associations gestionnaires de parc pour accueillir ces enfants. Ce n'est pas seulement à l'Adapei de la Loire d'accueillir des enfants qui viennent des environs. En ce qui concerne cette feuille de route fixée par les tarificateurs, le contrat 2019 pour le Département de la Loire, le Conseil Départemental est assis sur un taux d'évolution de 0 % des dépenses, c'est un budget 0. Quand on dit budget 0, ça veut dire moins. Si vous n'avez pas 1 centime de plus pour faire face à l'augmentation des dépenses, ça veut dire que ce sont des moyens qui diminuent. En ce qui concerne l'Etat, on a reçu ce matin le rapport d'orientation budgétaire arrêté par l'ARS et qui arrête l'évolution des dépenses 2019 à 0.75 %. Les contrats sont inscrits l'un et l'autre dans une volonté politique exprimée et déclinée en prenant compte de l'évolution du profil des personnes en continuité entre le secteur enfant et le secteur adulte. En ce qui concerne l'Etat, on a la notion d'inclusion :

inclusion scolaire, inclusion par le travail. Les deux DPCI en ont parlé. C'est quelque chose d'important. C'est l'objet du 2ème paragraphe de mon intervention.

-Les orientations concernant les personnes et les enfants accompagnés

Le maître mot c'est l'inclusion : inclusion scolaire d'abord et l'inclusion par la vie sociale et par le travail. C'est une réflexion qui non seulement est portée par l'Adapei de la Loire mais par l'ensemble du mouvement parental. Le congrès de l'UNAPEI qui a eu lieu récemment à Lyon a permis de mettre les points sur les limites de cette inclusion décrétée par l'Etat. Pour autant, lorsqu'elle est possible, elle est souhaitable et on doit effectivement l'accompagner. Mais, nous travaillons depuis de nombreuses années avec des publics pour lesquels nous émettons les plus grandes réserves sur cette inclusion à marche forcée.

En ce qui concerne l'inclusion scolaire, pour autant, les parcours de la Loire se comportent pas mal puisque au regard des objectifs fixés par la convention d'inclusion du 25 septembre signée par l'ARS et les 3 inspections académiques de la région, on est dans les taux d'inclusion prévus.

Ce qui me semble indispensable dans cette stratégie d'inclusion scolaire, c'est de vraiment rappeler que les parents sont incontournables et aucun dans ce processus de scolarisation des enfants ne doit en aucun cas faire abstraction du choix, de la décision des parents et que c'est là-dessus que nous, on tente de faciliter l'adaptation de l'enfant. Et puis surtout l'inclusion de l'enfant sur un dispositif de scolarisation. C'est aussi une gestion de son temps différent, une gestion du déroulement de sa semaine différente qui peut impacter le rythme de vie de la famille : raison de plus qui rend indispensable de s'interroger avec les communes sur les modalités dans lesquelles on peut construire, on peut bénéficier d'activités périscolaires pour soulager les familles qui font le choix de l'inclusion totale ou partielle et développer des activités en lien avec les différentes communes là où les enfants sont scolarisés. L'action associative, de ce point de vue-là, est un appui considérable pour pouvoir faciliter cette inclusion et je pense qu'il y a vraiment intérêt à réfléchir, entre l'action associative, les IME et les parents pour pouvoir construire en lien avec les communes un soutien efficace à la scolarisation des enfants. On ne peut pas, ça ne se décrète pas, ça se construit petit à petit.

Et puis, je parle souvent de l'inclusion de l'enfant lourdement handicapé parce que l'on pense que ce n'est pas possible. Nous, on pense que c'est possible mais pas forcément dans la vision de l'éducation nationale. Ce que l'on estime, c'est qu'un établissement qui accueille les enfants lourdement handicapés est lui-même par définition, un lieu d'inclusion, dans le sens où il permet de vivre ensemble mais aussi l'apprentissage de la socialisation. C'est aussi une institution qui ouvre en grand ses portes aux enfants de la vie ordinaire, aux enfants lourdement handicapés à travers des activités telles que des ateliers de musique, de sport, de balnéo, etc. Et puis parce que les enfants lourdement handicapés peuvent aussi bénéficier d'activités cognitives.

En ce qui concerne l'Emploi Accompagné : volonté forte de l'Association de s'inscrire dans cette stratégie d'inclusion. Dans le travail adapté, avec notamment l'ouverture de l'UCP que Denis a présentée tout à l'heure, l'intérêt c'est d'effectivement pour nous de cultiver différentes filières d'apprentissage professionnelles pour offrir aux travailleurs en situation de handicap, le maximum d'opportunités, le maximum de formations pour affronter le monde ordinaire. L'ouverture de l'UCP s'est décidée effectivement. Au départ, c'est le fruit d'une réflexion à partir de la nutrition apportée à chacun des adultes, des enfants que nous accompagnons, à travers la nutrition, vraiment d'un besoin nutritionnel. Mais c'est aussi l'idée de développer des filières d'apprentissage, des formations au profit des travailleurs en situation de handicap, de façon à aller demain travailler dans des services de restauration, des sociétés d'hygiène, puisque l'on a aussi une réflexion autour des métiers de l'hygiène, audit qui sera conduit dans les mois qui viennent.

Et puis, dernière chose concernant l'inclusion, tout cela va passer par l'homologation à terme des projets à travers une réforme qui s'appelle SERAPHIN : on va homologuer une prestation à apporter aux personnes en fonction des besoins qui ont été identifiés dans le cadre du projet de compensation. C'est une réforme importante, réforme que l'on aborde nous à travers les Projets d'Établissements, à travers les réflexions sur les projets personnalisés de façon à intégrer les différents items de cette réforme sachant bien qu'à partir du moment où cette réforme sera effective, la tarification de l'établissement se fera par un financement à la prestation et non plus sur un financement actuel globalisé. Aujourd'hui, dans un établissement, un IME ou un ESAT, l'enfant ou l'adulte est accueilli, les professionnels sont là ou ne sont pas là, c'est seulement la présence de l'enfant ou de l'adulte qui détermine, déclenche le financement. Demain, ce seront les prestations délivrées autour de cet enfant ou de cet adulte qui détermineront les moyens de fonctionnement des établissements : c'est quelque chose d'important.

-Les orientations concernant les professionnels

Dernière chose concernant les orientations, concernant les professionnels puisqu'on a deux communautés presque aussi importante l'une que l'autre :

- 1200 personnes accueillies d'un côté : projet de vie, parcours de vie, etc.
- 1500 professionnels d'un autre côté : projet professionnel, parcours professionnel.

Donc deux communautés d'importance quasi identiques mais pour lesquelles, là aussi, les stratégies doivent être adaptées.

La Qualité de Vie au Travail, je n'y reviens pas, Cécile FOUILLET, notre directrice de la richesse humaine en a parlé à partir du volet Social. Le dialogue Social non plus, c'est une chose faite maintenant puisque pour le CSE, les élections auront lieu dans les jours qui viennent.

Tout ce qui tourne autour du fonctionnement de l'UCP d'Andrézieux-Bouthéon, vous en avez entendu parler aussi, on sait, comme l'a dit le président, c'est un numéro de funambule. On joue pratiquement chaque matin. Néanmoins, il y a aussi une vigilance à déployer sur le plan managérial de façon à maintenir l'enthousiasme et les résultats plus que satisfaisants de cette équipe de l'UCP.

Dernière chose : l'association s'est inscrite dans le règlement général de protection des données. Là aussi, c'est une réforme importante qui nous concerne tous, qui concerne tous les métiers, qui concerne toutes les personnes accompagnées. On fait déjà des formations avec les cadres et elles vont se poursuivre. A mon sens, les professionnels doivent être un véritable changement de culture qui doit être appréhendé par l'association et qui nécessite bien sûr une formation pour pouvoir s'y plonger.

Et enfin, dernière chose, la charte managériale. Nous avons cette année, travaillé avec les cadres sur une charte de bonnes pratiques pour les professionnels : une charte de culture managériale qui reste là aussi à affiner dans les mois qui viennent.

Et puis, terminons sur le « Zéro sans solution » pour les professionnels. Vous savez que le rapport PIVETEAU avait proposé cette notion de « Zéro personnes sans solution » pour les familles. En clair, la réforme visait à dire aux familles qu'aucune situation ne doit rester sans solution. Nous disons sur le plan des RH, sur le plan stratégique des RH, c'est à nous de donner les moyens de faire face à ces situations complexes tant sur le plan médical que sur le plan de l'accompagnement, qui reflètent systématiquement une complexité d'accompagnement et qui nécessitent surtout une coopération multi-donateurs.

Il n'est pas question pour nous ni de laisser ces enfants ou ces adultes aux portes de nos établissements, mais de les accompagner à chaque moment et de donner à nos professionnels, à la filière et à d'autres partenaires, les moyens de faire face à ces difficultés. »

M. GRAND reprend la parole pour demander s'il y a des questions sur ce rapport.

Débat

Question d'une personne de l'assemblée

« Quelle décision a été prise concernant le FAM des IRIS de Montbrison car cela fait 10 ans que l'on nous parle de projets ?

Suite à la rencontre avec le Conseil Départemental, l'Adapei de la Loire et Loire Habitat, qu'est ce qui est prévu pour les années à venir parce que les parents s'inquiètent un petit peu ?

Comment vont finir les IRIS aujourd'hui et dans les années à venir ? »

Réponse de M. CORTOT

« En ce qui concerne l'avenir des IRIS, c'est une nouvelle orientation que s'appête à prendre l'association. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, le département est propriétaire des locaux et qu'il refuse de mettre 1 cts pour la rénovation des locaux, la modernisation des locaux. L'association ne peut pas investir sur un bien qui ne lui appartient pas. L'orientation qui semble se dessiner mais qui n'est pas encore arrivée car elle dépend d'un appel à projet concernant le secteur des personnes âgées sur Montbrison. L'idée est de confier ce bien à Loire Habitat, qui est en capacité de faire les travaux, afin de pouvoir nous relouer ce bien. A ce jour, rien ne permet d'en matérialiser la réalisation.

Question sur le LEG affecté au FAM des IRIS

« Où en est la transaction pour la vente finale du bien et quel en serait sa destination finale ? »

Réponse de M. BONNEVIALLE

« Il s'agit du LEG de M. LAURENDON. On a hérité d'une maison avec des terrains à bâtir et de terrains non constructibles. Donc aujourd'hui, j'ai consulté trois agences qui m'ont fait des propositions pour vendre ce bien. On attend la commission travaux du 01/07/19 pour déterminer laquelle des trois agences on va choisir et ce LEG sera, comme l'a demandé la personne décédée, totalement affectée aux IRIS. »

Question de la même personne :

« Oui et dans quel domaine parce que si c'est pour un budget de fonctionnement, ça ne fera pas ? »

Réponse de M. BONNEVIALLE

« Je ne pense pas qu'on puisse utiliser un LEG pour un budget de fonctionnement mais sur des choses qui ne sont pas financées par le Conseil Départemental ou par l'Assurance Maladie et qui amène un plus pour les personnes accueillies. Après, c'est l'établissement qui décidera. »

Question de la même personne :

« Combien de salariés, en équivalents Temps Pleins, y a-t-il au siège départemental ? »

Réponse de M. CORTOT

« On est 25 personnes au siège soit 22-23 ETP. »

Remarque de la personne :

« Je me posais la question de savoir si ça ne faisait pas un établissement pour handicapés qu'on aurait pu ouvrir avec les salariés du siège. »

La personne poursuit avec une question concernant la Commission des Droits et des Devoirs des Usagers (CDDU) dont Monsieur faisait partie et dont il n'a pas eu de nouvelles depuis un moment (1 an ½). Il voulait savoir s'il avait été écarté ou oublié ?

Réponse de M. BONNEVIALLE

« Vous n'avez pas été écarté c'est sûr mais oublié, je ne sais pas. Il y a eu peut-être un oubli lors de l'envoi des convocations.

La CDDU ne s'est réuni que très peu de fois (une seule fois). Après, c'était un groupe de travail qui a été créé et qui travaillait sur le règlement interne de l'établissement. C'est ce groupe de travail qui s'est réuni très souvent mais la CDDU en réunion plénière ne s'est réuni qu'une seule fois. »

Intervention de M. Pierre GAILLON qui confirme les dires de M. BONNEVIALLE.

Question de la même personne concernant l'hospitalisation des résidents et le manque d'information et de suivi entre les hôpitaux, les familles et l'Adapei de la Loire. La personne pense qu'il y a à faire quelque chose là-dessus.

Intervention de M. GRAND

« Je crois justement qu'une initiative va dans ce sens sur le secteur Forez-Montbrison. »

Question de la même personne concernant la mise à pied d'un travailleur en situation de handicap.

Réponse de M. NESME

« Ce que vous appelez une mise à pied est pour nous ce qu'on appelle une rupture d'accompagnement c'est-à-dire que le contrat n'est pas rompu avec la personne. Dans nos établissements, lorsque l'on a des règlements de fonctionnement, ils sont là pour régir l'ensemble des règles de la collectivité et l'ensemble des règles qui permettent de vivre dans l'établissement. Ils s'adressent essentiellement aux personnes accueillies. Pour autant, on a régulièrement des personnes qui franchissent volontairement ou involontairement les limites de ce règlement. On est obligé de travailler dans un premier temps de manière éducative avec eux et il est prévu par les textes réglementaires pour ne pas aller jusqu'à une rupture d'accompagnement qui peut aller jusqu'à X jours. Ce qu'il faut savoir, c'est que pendant ce temps-là, les textes indiquent qu'il y a maintien du salaire. L'établissement ne peut pas enlever le salaire de la personne. Ce sont des situations très particulières qui sont gérées au cas par cas mais dans des situations extrêmes pour ce qui est de la violence de la part d'une personne en situation de handicap qui travaille dans un ESAT. A un moment, on est obligé de marquer notre désaccord et le fait que la personne a franchi la ligne jaune du règlement de fonctionnement et du respect des règles de vie : ce sont des situations qui sont très marginales, ça arrive quelques fois par an.

On essaye de toujours travailler avec une vision éducative. On n'est pas là pour la sanction, on essaye d'avertir la personne c'est-à-dire que quelqu'un qui a une compréhension, on va peut-être lui expliquer les choses et puis celle qui n'a pas la compréhension, on va avoir une autre attitude et d'autres actions.

Mais, il ne s'agit pas d'une mise à pied comme pour un professionnel mais d'une rupture d'accompagnement pour marquer à un moment donné que la personne a franchi la ligne jaune de la règle de la collectivité. »

Intervention de Mme Josie VERMOREL pour féliciter l'ensemble des travaux mis en place pour l'inclusion dans l'autre sens comme l'UCP qui accueille des personnes de l'extérieur. Elle pense que c'est aussi important que des personnes ordinaires rentrent dans ce monde.

M. BONNEVIALLE apporte un complément d'information sur le bienfait de cette démarche de rupture d'accompagnement.

Question concernant l'opération brioche :

« Comment on explique que depuis plusieurs années on annonce que la vente de brioches sera affectée à Chalain d'Uzore et que finalement ça n'est plus Chalain d'Uzore ? Ça va être remplacé par quelle maison ? Un ESAT ? »

Intervention de M. Robert GRAND :

« Il y a deux aspects :

- C'est un projet effectivement, vous avez raison, on en parle depuis des années et les brioches ont permis avec d'autres sources de financement de dégager de l'ordre de 500 000 € ce qui est suffisant pour équiper le site de Chalain d'Uzore mais le financement du fonctionnement n'était pas prévu.
- La visite que l'on a faite à Montpellier nous a bien démontré que se lancer dans une voie comme celle-ci, et bien c'est quelque chose qui est sans issue. Les travaux que l'on mène depuis le mois de décembre concernent bien le site de Chalain d'Uzore qui n'est pas du tout abandonné. Au contraire, ce que l'on veut, c'est conforter des savoirs, comment on financera sans générer des déficits qui ne seraient pas supportables à terme. Ce fonctionnement, on l'a estimé à un peu moins de 100 000 €. Nos brioches ne permettent pas de libérer 100 000 € par an. C'est pour cela que lors de la première réunion, on a constaté que ce n'était pas possible avec les brioches. On a fait un trait sur cette source de financement à ce moment-là. Ça ne signifie pas que Chalain d'Uzore est abandonné. L'accueil, l'entretien seraient effectués par le service de l'ESAT mais cet ESAT, il faut qu'il ait des recettes. Il ne s'agit pas du tout d'abandonner Chalain d'Uzore. Au contraire, il est plutôt renforcé. »

Autre question :

« Que va-t-il se passer pour notre local de Roanne ? »

Intervention de M. Robert GRAND :

« Nous avons reçu une résiliation pour le local de Roanne de la part du propriétaire pour la fin 2020. Nous avons 18 mois devant nous environ pour nous retourner. Ce qui peut montrer que l'on va s'occuper des locaux des secteurs, c'est la démarche que l'on a actuellement à Saint Etienne puisque le secteur de Saint Etienne qui est pénalisé par ces frais de fonctionnement projette de s'installer sur le lieu de stockage de l'ESAT de Bel-Air. Tout le monde y gagnerait. Il faut faire une démarche similaire sur Roanne. Mais au jour d'aujourd'hui, elle n'est pas engagée. Il ne s'agit pas de pénaliser Roanne. »

L'approbation du rapport d'orientation est réalisée maintenant :

- «Y a-t-il des votes contre ?
- Y a-t-il des abstentions ? »

Le Rapport d'Orientation a été approuvé à l'unanimité.

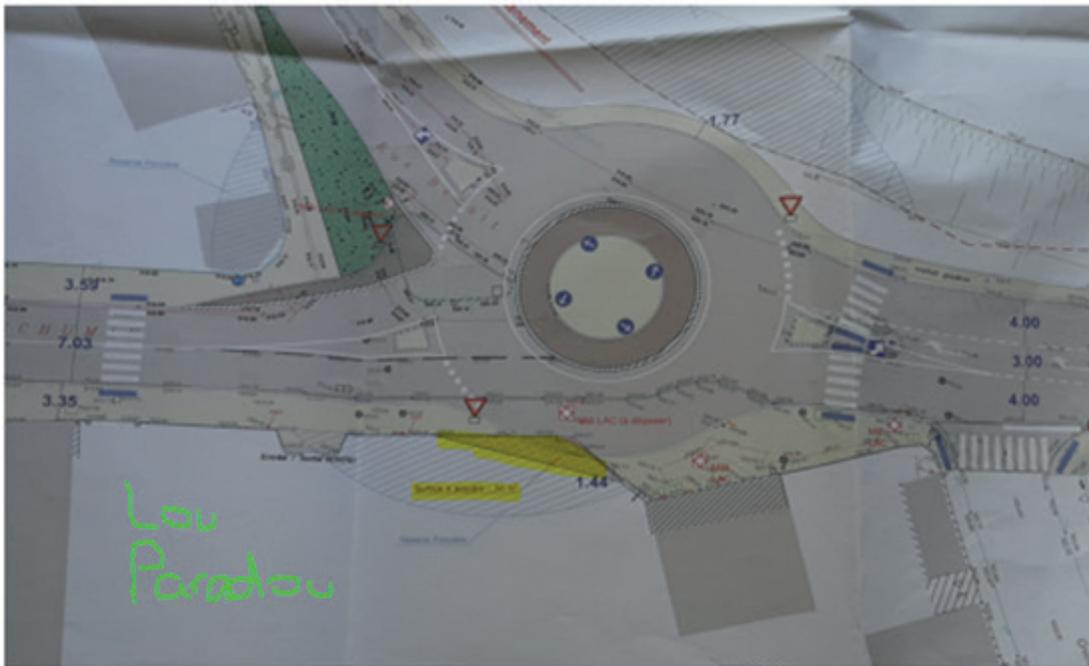
20h10 Délibérations

SAJ LOU PARADOU - Cession parcelle de terrain Le Chambon Feugerolles

Contexte

Adapei Loire est propriétaire d'un ensemble immobilier au Chambon Feugerolles, rue Schuman. Ce site accueille le SAJ LOU PARADOU. Dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation de la voirie, la communauté d'agglomération et la ville du Chambon ont programmé la transformation du carrefour en créant un rond-point. L'implantation de ce giratoire contraint la collectivité à acquérir une parcelle de terrain appartenant à l'association.

Au stade de l'étude en cours, une parcelle d'environ 30m² doit être cédée par l'association.



Délibération

Suivant l'exposé ci-avant, Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale d'autoriser son Président pour accomplir les formalités et signer tous actes relatifs à cette cession.

Question : « Est-ce qu'il y a une opposition à mettre l'Adapei de la Loire à s'imposer comme ça ? »

Réponse de M. GRAND : « Non. La mairie veut construire un rond-point. Ils ne peuvent pas le faire si on ne cède pas cette parcelle. Cela ne va pas gêner le fonctionnement de l'établissement. »

Intervention de Pierre GUIGAND : « Cela a été demandé plusieurs fois à la commune du Chambon Feugerolles car cela est dangereux. »

La délibération a été approuvée à l'unanimité

MARCILLY le CHATEL - Cession ensemble immobilier

Contexte

Adapei Loire est propriétaire d'un ensemble immobilier suite au legs LAURENDON reçu le 08-01-2018

Désignation des biens : à Marcilly-le-Châtel, 42130, Lieudit Say, une maison d'habitation avec des dépendances et des parcelles attenantes cadastrées

- Section C, numéros 1378-1379-1388 d'une contenance de 4395m² et non attenantes cadastrées

- Section C, numéros 1381-1759-1762 d'une contenance de 3000m²

Et le tiers indivis d'une bande de terrain à usage d'accès cadastré Section C parcelle n°1760 d'une contenance de 510m²

Adapei Loire souhaite vendre cet ensemble immobilier en un ou plusieurs lots et le Conseil d'Administration a voté la délibération 02-05-2019-07 allant dans ce sens

Délibération

Suivant l'exposé ci-avant, Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale d'autoriser son Président pour accomplir les formalités et signer tous actes relatifs à cette cession.

La délibération a été approuvée à l'unanimité

Vente d'un bien immobilier suite au legs de Madame Irène GINESTET

Contexte

Suite au legs de Madame Irène GINESTET décédée le 01-04-2019, et sous réserve de l'autorisation préfectorale, Adapei Loire est propriétaire d'un bien immobilier situé 31 rue des docteurs Charcot à Saint Etienne. Adapei Loire souhaite céder ce bien.

Délibération

Suivant l'exposé ci-avant, Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale d'autoriser son Président pour accomplir les formalités et signer tous actes relatifs à cette cession.

Intervention de M. BONNEVIALLE

« Pour répondre à Monsieur, le Conseil d'Administration que l'on a fait juste avant cette Assemblée Générale a décidé d'affecter les fonds à Chalais d'Uzore. »

Intervention de M. GRAND

« Vous voyez que Chalais d'Uzore est consenti. »

La délibération a été approuvée à l'unanimité

Ratification de la cooptation de Madame Annabel TURNEL**Contexte**

Le Conseil d'Administration a décidé la cooptation de Madame Annabel TURNEL par le vote de la délibération 02-05-2019-06.

Délibération

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale de ratifier la cooptation de Madame Annabel TURNEL.

**Intervention de Mme Annabel TURNEL**

« Bonjour à tous,

Je vais essayer d'être assez simple dans mon projet pour intégrer le Conseil d'Administration de l'Adapei de la Loire. J'ai le grand bonheur d'avoir un enfant qui est né polyhandicapé et qui est accueilli depuis 10 ans aux Petits Princes. Ça me paraît logique de m'investir dans cette association. Et depuis, j'ai également une expérience professionnelle que je peux mettre à disposition de l'association. De cette façon, je suis chargée de clientèle professionnelle, agricole et association.

Annabel TURNEL

15 Chemin des Grands Garrets
42600 MONTBRISON
Tél 06 16 72 24 70
Email : arturnel@orange.fr

Mariée, 3 enfants

Formation

LICENCE PROFESSIONNELLE BANQUE FINANCE | OCTOBRE 2005 | UNIVERSITE MARC BLOCH STRASBOURG

- Spécialisation : Chargée de Clientèle Banque, Finance, Assurance
- Option : Anglais commercial

MAITRISE ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE | JUILLET 1996 | UNIVERSITE ST ETIENNE

- Spécialisation : gestion des organisations dans l'environnement international

LICENCE ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE | JUILLET 1995 | UNIVERSITE ST ETIENNE

- Spécialisation : gestion des organisations dans l'environnement international

DEUG ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE | JUILLET 1994 | UNIVERSITE ST ETIENNE

BACCALAUREAT B ECONOMIE | JUIN 1993 | LYCEE BEAUREGARD MONTBRISON

Expérience

MARS 2009 A CE JOUR : CREDIT MUTUEL DE MONTBRISON

- Chargée d'Affaires Professionnels, Agriculteurs et Associations : suivi et accompagnement d'un portefeuille de 400 clients dans leur stratégie et projets
- Suivi commercial et administratif des dossiers de prêts professionnels (montage, prise de garantie)

JUILLET 2005 A MARS 2009 : CONGE PARENTAL

AVRIL 2001 A JUILLET 2005 : CREDIT MUTUEL DE ST CHAMOND

- Chargée de Clientèle Particuliers : suivi et accompagnement d'un portefeuille de 600 clients dans leurs projets immobiliers, leur stratégie patrimoniale et d'épargne

NOVEMBRE 1997 A MARS 2001 : CREDIT MUTUEL YSSINGEAUX ET ST CHAMOND

Conseillère accueil et technicienne administrative : accueil de la clientèle dans des opérations bancaires et assurancielles courantes, suivi administratifs des dossiers de prêts immobiliers, suivi des successions et des contentieux, suivi de mise en place des produits d'épargne de la clientèle.

DIVERS

Membre de l'ADAPEI LOIRE depuis 2008

Présidente ou co-présidente du CVS des Petits Princes depuis 2010

Co-présidente de l'association L'envie d'Être à Champdieu

NOM : TURNEL
Prénoms : ANNABEL
Adresse : 15 Chemin des Grands Garrets 42600 MONTBRISON

Tél : 06 16 72 24 70
Adresse Mail : arturnel@orange.fr

Profession : Chargée de Clientèle

Raisons de la candidature et objectifs proposés :

1. Je souhaite être à l'écoute, et non seulement spectatrice, de ce que représente le handicap par notre société.
2. Si, mais, faut-il, me consacrer pas dans le parcours de vie de nos enfants porteurs de handicap, qui le fera ?
3. Je souhaite apporter mes connaissances et mes compétences à l'ADAPEI qui accueille au quotidien mon fils.
4. Les valeurs qui défendent l'ADAPEI sont aussi mes valeurs : humanité, respect, bienveillance.
5. et aussi représenter les personnes polyhandicapées, avec leurs capacités, leurs envies, leur vie particulière au sein de l'ADAPEI et de son conseil.

Je m'engage à respecter la charte de l'administrateur et j'accepte la diffusion de cette fiche aux Administrateurs de Adapei Loire.

Le 1/4/2019

Signature du candidat



La délibération concernant la ratification de la cooptation de Mme Annabel TURNEL a été approuvée à l'unanimité

Intervention de M. GRAND

« Ce qui nous fait deux personnes qui sont concernées de près par le polyhandicap : Mme Isabelle CAUVIN et Mme Annabel TURNEL »

Ratification de la cooptation du Docteur Michel TARDY

Contexte

Le Docteur Michel TARDY a démissionné du Conseil d'Administration en juin 2018 afin de pouvoir assurer un intérim médical auprès du pôle médicoéducatif Centre-Forez, lequel se trouvait sans médecin généraliste durant l'été 2018.

Le pôle médicoéducatif Centre-Forez ayant retrouvé un médecin généraliste, le Conseil d'Administration a décidé la cooptation du Docteur Michel TARDY par le vote de la délibération 20-09-2018-07.

Délibération

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale de ratifier la cooptation du Docteur Michel TARDY.

Question de M. GRAND

« Michel, depuis combien de temps es-tu au Conseil d'Administration ? »

Réponse du Docteur TARDY

« Ça, c'est une bonne question ! Cela doit faire plus de 20 ans. »

La délibération concernant la ratification de la cooptation du Docteur Michel TARDY a été approuvée à l'unanimité

20h30 Questions ?

Des questions ont été posées précédemment. Il n'y en a pas eu d'autres à ce moment-là.

20h40 Clôture de la séance puis collation

« Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Je déclare l'Assemblée Générale 2019 terminée et je vous invite à vous diriger vers la zone de restauration où Renaud et son équipe de l'ESAT Gier vont vous permettre de vous restaurer. »



Adapei Loire est une
association de parents et
d'amis à but non lucratif
reconnue d'utilité publique.

ada
Bien dans
ma vie **pei** LOIRE

11-13 rue Grangeneuve
42000 SAINT-ETIENNE - Tél 04 77 34 34 34
E-mail : siege@adapei42.fr
www.adapei42.org